

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière Groupe MAF

Sommaire

Sommaire	2
Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité.....	6
A.2. Performance technique	12
A.3. Performance financière	14
A.4. Performance des autres activités	16
A.5. Autres informations.....	17
B. Système de Gouvernance.....	18
B.1. Informations générales.....	18
B.2. Compétence et honorabilité.....	25
B.3. Système de Gestion des Risques	29
B.4. Contrôle interne	34
B.5. Fonction Audit Interne.....	36
B.6. Fonction Actuarielle.....	40
B.7. Externalisation	42
B.8. Autres informations.....	43
C. Profil de risques.....	44
C.1. Risque de souscription.....	45
C.2. Risque de marché	48
C.3. Risque de contrepartie	51
C.4. Risque de liquidité	53
C.5. Risque opérationnel	54
C.6. Autres risques importants	56
C.7. Autres informations.....	57
D. Valorisation	58
D.1. Actifs	59
D.2. Provisions techniques.....	62
D.3. Autres passifs.....	66
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	67
D.5. Autres informations.....	68
E. Gestion du capital.....	69
E.1. Fonds propres	69
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)	75
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée ».....	77
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé	78
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR.....	79
E.6. Autres informations.....	80
Annexes quantitatives.....	81

Synthèse

Le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2021 présente des informations sur l'activité du Groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2021. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du Groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2¹, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

Activité et résultats

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le Groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du Groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (97% des primes brutes de réassurance acquises en 2021).

Les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du Groupe MAF sont liés à l'activité du bâtiment dans les différents pays où les deux principales sociétés opèrent, à l'inflation compte tenu de la liquidation longue des engagements, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

Les vagues successives de la crise sanitaire et ses impacts sur notamment la pénurie des matériaux et donc l'inflation ont été les principaux faits marquants de l'année 2021. La MAF a poursuivi la mise en place d'une organisation adaptée aux circonstances et s'est mobilisée en faveur de ses adhérents et assurés.

En 2021, le Groupe MAF affiche cependant un résultat net de 40,4 M€ en hausse de 35,2 M€.

Le chiffre d'affaires brut de réassurance est en hausse de + 39,6 M€ (+ 14,5%) à 312,8 M€.

¹ Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

Systeme de gouvernance

L'année 2021 fut marquée par la nomination de Vincent Malandain en tant que Directeur Général, et Michel Klein en tant que Directeur Général Adjoint.

Le Conseil d'Administration du Groupe, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Internationale chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (dirigeants, conseil d'administration, comité d'audit, ...).

Profil de risques

Le capital de solvabilité requis (CSR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le Groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (56% du SCR de base avant diversification) et de marché (40% du SCR de base avant diversification).

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

Valorisation

Le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du Groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2021 sont présentées dans ce rapport.

Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du Groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au Groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du Groupe MAF de 1 470 M€ sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. L'intégralité de ces fonds propres est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (CSR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard.

A fin 2021 :

- Le ratio de couverture du CSR s'élève à 167%, en légère baisse par rapport à l'année précédente ;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 623%, en hausse par rapport à l'année passée.

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du Groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les co-commissaires aux Comptes du Groupe MAF sont :

- KPMG, situé Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92006 Paris la Défense Cedex, représenté par Antoine Esquieu ;
- Cabinet Groupe Conseil Union, situé au 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 PARIS Cedex -18, représenté par Patrick Cagnat et Jean-Marc Fleury.

Le Groupe MAF compte dans ses effectifs 394 employés en équivalent temps plein au 31.12.2021.

A.1.2. Organisation du Groupe

Le Groupe MAF est composé de :

- Deux sociétés d'assurances :
 - MAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du Groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
 - EUROMAF, société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 100%, exerçant son activité à travers des succursales en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
- Trois sociétés de courtage en assurance :
 - MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
 - AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
 - AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant essentiellement des contrats d'assurance RC Experts comptables assurés par Generali dans une logique similaire à celle d'AIA ;
- Une société holding :
 - SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.
- Six sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes, la SCI MAF Invest créée en 2017, la SCI LIEGE RIVOLI, la SCI GAY LUSSAC et la SCI FRIEDLAND détenues à 100% par SAS Wagram, et la SCI PATRIMAF ;
- La MAF a cédée sa filiale de réassurance Luxembourgeoise EUROMAF Ré, qu'elle détenait à 100 %, au cours du premier semestre 2021.

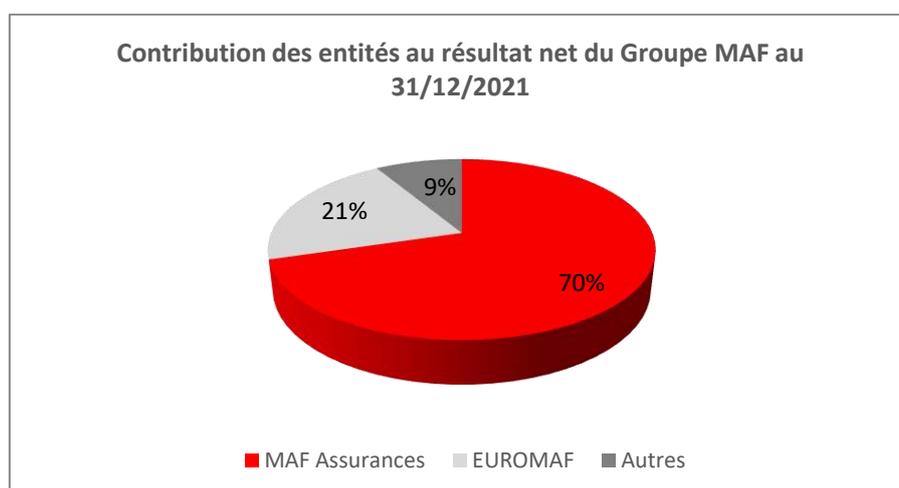
Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du Groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

A.1.3. Présentation de l'activité du Groupe

Le Chiffre d'Affaires du Groupe MAF (hors commissions) s'établit à 310 M€ en 2021 contre 270 M€ en 2020. Les primes acquises de la MAF s'élèvent à 237,6 M€ (77%) et celles d'EUROMAF à 72,4 M€ (23%).

Par ailleurs, la contribution comptable nette des retraitements des sociétés au résultat net du Groupe MAF au 31.12.2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	Résultat net 2021
MAF Assurances	28,5
EUROMAF	8,5
Autres	3,4
Total	40,4



Les activités des principales sociétés du Groupe MAF sont présentées ci-après.

MAF Assurances

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

EUROMAF

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe d'une part et les dommages décennaux en Espagne d'autre part. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

EUROMAF RE

EUROMAF RE est une société de réassurance située au Luxembourg. Elle a été cédée au cours de l'année 2021, elle ne portait plus d'engagement technique depuis 2019.

Sociétés de courtage

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne :

- AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère. Les contrats de responsabilité civile professionnelle sont assurés principalement par la succursale allemande d'EUROMAF, les autres contrats sont placés chez d'autres assureurs allemands.
- AFB est spécialisée dans l'assurance des experts comptables et travaille quasi exclusivement avec Generali.

L'activité du Groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Le tableau suivant présente la répartition des primes acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2021 :

En M€	Primes acquises brutes de réassurance	
	en montant	en %
Ligne d'activité Solvabilité 2		
Assurance de Responsabilité Civile Générale	282,7	91,2%
Assurance Incendie et autres dommages aux biens	20,4	6,6%
Autres lignes d'activité	6,9	2,2%
Total	310,0	100%

Il convient de noter que les autres lignes d'activité correspondent essentiellement à des garanties dommages.

A.1.4. Principales tendances et facteurs impactant l'évolution de l'activité du Groupe

L'activité du Groupe MAF étant principalement axée sur l'assurance construction, les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du Groupe sont liés à l'activité du bâtiment, à l'inflation, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

Activité

L'activité de MAF Assurances est fortement liée à l'activité du bâtiment qui a connu une année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire et ses conséquences notamment en termes de pénurie de matériaux.

Après la chute de l'activité du bâtiment de 15,3% en volume en 2020 (Source : FFB), liée au premier confinement, le bâtiment a connu un rebond technique de 12,2% en 2021. Toutefois ce dernier n'a pas permis de compenser la chute de 2020, la production s'affichant en recul de 5% par rapport à son niveau de 2019.

En 2022, la FFB s'attend à une hausse de l'activité de 4,3% hors effet prix, avec une dynamique sur le marché du logement neuf (+7,3%) suite à la hausse d'environ 15% des permis et des ventes entre 2019 et 2021. On anticipe une baisse en revanche des autorisations de 7,8%. Sur le non résidentiel la hausse anticipée de 4,7% ne permettra pas de rattraper la baisse car le niveau devrait encore se situer en dessous de celui de 2019, de 6,3%. L'amélioration entretien devrait quant à lui retrouver son niveau d'avant crise grâce à une progression de 2,7%.

L'activité d'EUROMAF est fortement liée à l'activité du bâtiment dans les différents pays où la société opère :

- L'activité est fortement liée à l'activité du bâtiment qui a connu une année 2020 perturbée par l'arrêt des chantiers mais dans une moindre mesure que ce qui avait été anticipé. On s'attendait pour 2021 à une situation compliquée par la poursuite de la crise sanitaire et ses conséquences ; l'année a été marquée en France par la hausse de l'inflation ; MAF assurances étant exposée au coût de la main-d'œuvre de la construction et au cours des matières premières.
- En Allemagne, l'impact de la crise sanitaire a été plus faible tout comme en Belgique, ces deux pays restant en croissance.

Inflation et dérive des coûts

Les risques souscrits par MAF Assurances, caractérisés par un développement très long, exposent naturellement l'entité à l'inflation et à la dérive des coûts.

L'indice du coût de la construction (ICC) a augmenté de 6,86 % entre septembre 2020 et septembre 2021. L'indice de référence retenu par MAF Assurances est un indice composite, constitué à $\frac{1}{4}$ de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) et à $\frac{3}{4}$ de l'indice national du bâtiment (BT01), publiés par l'INSEE.

A fin septembre 2021, l'indice MAF évolue de 5,74% par rapport à 2020 sous l'effet de la hausse des prix des matières premières, dans un contexte de pénurie avérée ou installée, en fonction de secteurs et des biens. Cette hausse s'est confirmée à partir du second semestre 2021.

Dans la mesure où cette évolution très significative semblait toutefois ne pas être durable, il n'y a pas eu de modification du niveau de dérive des coûts pris en compte dans les provisions calculées à partir des dossiers, mais un renforcement de la PEG est apparu une bonne prise en compte de cette situation nouvelle.

Les risques souscrits par EUROMAF, caractérisés par un développement très long, exposent naturellement l'entité à la dérive des coûts liée aux évolutions des indices. EUROMAF est également exposée au coût de la main-d'œuvre de la construction et au cours des matières premières.

En Allemagne, l'indice a également fortement augmenté, de près de 14%, contre 2,62% en 2020. L'indice inflation de référence retenu par EUROMAF Allemagne est un indice composite, constitué à 80% de l'indice Baupreisindizes et à 20% de l'indice Tariflohnindex.

Faillite des assureurs exotiques exerçant en LPS

L'obligation *in solidum* est une création jurisprudentielle ancienne selon laquelle la victime d'un dommage causé par plusieurs responsables dispose d'autant de recours que d'auteurs du fait dommageable. La MAF pourrait être amenée à recouvrer la part de dette incombant à d'autres constructeurs, en raison de la défaillance de leurs assureurs respectifs. Ce risque est aujourd'hui avéré pour les assureurs exerçant en LPS.

De plus, il n'existe aucune mesure de protection des professionnels de la construction et, partant, des autres assureurs impliqués, dont fait partie la MAF, en cas de défaillance d'un autre assureur construction.

La multiplication des décisions impliquant des assureurs LPS, qui était à craindre, s'est confirmée par les faillites successives.

Les équipes de la MAF restent vigilantes sur l'intervention de nouveaux opérateurs notamment liés à des courtiers.

Finance

Après le choc sanitaire de 2020, la reprise économique a été particulièrement forte sur 2021 générant des tensions dans les chaînes d'approvisionnement et sur les prix de l'énergie. Dans ce contexte, l'inflation est redevenue un sujet pour les Banques Centrales qui ont été amenées à revoir leur politique monétaire. Bien que restant sur des niveaux historiquement bas, les taux ont ainsi progressé tout au long de l'année 2021. Quant aux marchés Action, ils ont gagné près de 30% et le CAC40 dépasse à nouveau la barre des 7000 points atteignant son plus haut niveau jamais enregistré.

A.1.5. Stratégie de développement

La stratégie de MAF Assurances repose d'abord sur une logique de qualité de service en professionnalisant les activités (publications, formations, revue jurisprudence, réseau d'avocats, politique de prévention et de conseil notamment à destination des entreprises nouvelles).

Celle-ci est assise sur une croissance :

- des métiers des autres concepteurs en France (c'est le cas historiquement et avec EUROMAF) et
- des métiers de la conception à l'étranger et principalement en Allemagne à travers EUROMAF.

Ainsi, MAF Assurances s'inscrit dans une logique de pérennisation, lui permettant de renforcer sa marge de solvabilité, afin de garantir l'indépendance liée à la préservation des fonds propres.

EUROMAF a pour vocation de se développer en France sur le marché des concepteurs autres qu'architectes.

Son développement vise plus particulièrement les bureaux d'études techniques, selon deux axes principaux :

- l'assurance des bureaux d'études en création ;
- la reprise à la concurrence de bureaux d'études de taille plus significative.

EUROMAF assure également les architectes d'intérieur, les paysagistes et les économistes du bâtiment. Quelques bureaux de contrôle font également partie des clients importants d'EUROMAF en France.

De plus certains architectes peuvent être assurés par Euromaf sous certaines conditions.

EUROMAF permet également au Groupe MAF de développer l'assurance de la responsabilité des concepteurs, qui est sa spécialité, dans des pays européens proches.

C'est ainsi qu'EUROMAF dispose de succursales :

- en Allemagne, premier pays européen pour le chiffre d'affaires réalisé par les agences d'architectes ; ce pays fait l'objet d'une stratégie de développement active et a été concrétisée via l'embauche d'un directeur commercial et d'un renfort sur la Bavière et le sud de l'Allemagne où nos parts de marché sont comparativement plus faibles ;
- en Belgique ;
- en Espagne, dans le cadre d'un partenariat de développement et de gestion avec la mutuelle d'ASEMAS.

A.2. Performance technique

A.2.1. Performance des activités de souscription

Le solde de souscription net du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2020 et au 31.12.2021 :

En M€	2020	2021	Evolution (en montant)
Primes acquises	270,1	310,0	39,9
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-243,5	-256,3	-12,8
Frais d'administration et frais d'acquisition	-30,4	-34,9	-4,5
Produits financiers et autres produits technique	29,5	74,2	44,7
Solde de cessions en réassurance	-21,2	-11,2	10,0
Solde de souscription net	4,5	81,8	77,3

L'activité du Groupe MAF en 2021 reflète celles des entités MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent.

Les primes acquises brutes de réassurance du Groupe, qui atteignent 310,0M€ au 31.12.2021, sont en hausse par rapport à 2020 (+ 14,8%).

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une hausse de 5,3% (12,8 M€) par rapport à 2020 liée à :

- Une augmentation des prestations et frais payés de 43,6 M€ par rapport à 2020 ;
- Une dotation aux provisions techniques brutes de 26,8 M€ contre 57,6 M€ en 2020 (+ 30,8 M€).

Les produits financiers et autres produits techniques sont en forte hausse et ils s'élèvent à 74,2 M€. Ils comprennent la plus-value nette de cession d'EUROMAF Ré pour 26,7 M€.

Le résultat de la réassurance en faveur des réassureurs est en baisse et s'élève à - 11,2 M€.

Le Groupe MAF voit ainsi son solde de souscription net en hausse importante en 2021, à 81,8 M€.

Le solde de souscription net du Groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2020	2021	Evolution (en montant)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	8,5	8,8	0,3
Assurance de Responsabilité Civile Générale	0,8	63,6	62,8
Autres lignes d'activité	-4,8	9,3	14,1
Solde de souscription net	4,5	81,8	77,3

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

A.2.2. Projection des résultats des activités de souscription

Le plan d'affaires en scénario central du Groupe MAF a été actualisé au cours du deuxième trimestre 2021. Ce plan d'affaires a été construit en consolidant les plans d'affaires des entités solo (après élimination des opérations réciproques).

Les résultats des projections ainsi que le réalisé 2021, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	2020	2021 réalisé	2021 projeté	2022	2023	2024	2025
Primes acquises	270,1	310,0	289,6	279,1	292,1	306,9	321,9
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-245,2	-256,3	-231,1	-228,8	-259,8	-273,1	-287,7
Frais d'administration et frais d'acquisition	-28,8	-34,9	-26,1	-25,5	-25,5	-26,9	-27,9
Produits financiers et autres produits techniques	29,6	74,2	69,2	42,1	40,9	41,6	42,7
Solde de cessions en réassurance	-21,2	-11,2	-12,5	-16,5	-10,3	-11,4	-11,9
Solde de souscription net	4,6	81,8	89,0	50,4	37,4	37,2	37,2

Le résultat financier 2021 est exceptionnel compte tenu de la vente de EUROMAF Re, ce qui explique le niveau des projections des produits financiers et du solde de souscription résultant.

A.2.3. Techniques d'atténuation du risque de souscription

Le dispositif de réassurance mis en place par le Groupe MAF constitue l'un des principaux leviers d'atténuation du risque de souscription.

Le programme de réassurance est défini chaque année en tenant compte :

- Du profil des risques en portefeuille et des équilibres techniques et bilanciaux ;
- Des évolutions économiques et réglementaires des marchés de la construction et l'assurance ;
- Des pratiques du marché de la réassurance.

Le programme de réassurance contient :

- Des traités en quote-part : en effet, les principaux engagements assumés par le Groupe MAF se liquident sur une très longue période, et engendrent une accumulation des provisions pour sinistres entraînant un besoin important de fonds propres ;
- Des traités en excédent de sinistres permettant de protéger le résultat et les fonds propres en cas de survenance de sinistres importants.

Les traités de réassurance couvrant les deux principales entités d'assurance sont détaillés dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR le 8 avril 2022 (Section A.2.3. Techniques d'atténuation du risque de souscription).

A.3. Performance financière

A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du Groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques longs, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables, notamment les produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du Groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2021 ainsi que leurs variations par rapport à 2020 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)
Produits de taux	1 994,3	62,7%	42,2	2 070,6	54,5%	44,4
Actions	386,8	12,2%	22,0	643,9	17,0%	78,3
Immobilier	350,7	11,0%	37,6	633,8	16,7%	60,2
Instruments monétaires (y compris Autres)	448,5	14,1%	0,0	448,5	11,8%	0,0
Total	3 180,4	100,0%	101,8	3 796,7	100,0%	182,9

L'évolution de la valeur nette comptable provient du cash-flow de la société.

La répartition de l'Actif en valeur nette comptable (VNC), à fin 2021, est globalement proche de celle de 2020. On notera un renforcement de la poche Immobilière (+37,6M€ suite à l'acquisition de 2 immeubles), de la poche taux (+42M€) et de la poche actions (+22M€).

L'année 2021 aura été celle du retour de l'inflation, mais aussi d'une forte hausse des actions avec un CAC40 qui bat son record de l'année 2000, pour finir à 7 153 points soit une performance de + 29% sur l'année. L'anticipation de politiques monétaires plus restrictives (notamment aux Etats-Unis) entraîne une remontée des taux. L'OAT 10 ans repasse en territoire positif à +0,20% après avoir débuté l'année à - 0,34%.

Dans ce contexte, la valeur de marché des actifs du Groupe MAF est en augmentation de 5% (+183M€). La richesse latente ressort à 616M€ avec un taux de latent de 19,4%, soit 2 points au-dessus de l'année 2020.

Toutefois, les incertitudes économiques et sociales ne sont pas levées : évolution de la crise sanitaire, problèmes d'approvisionnements, maîtrise de l'inflation et risques géopolitiques contribueront à la volatilité future des marchés.

Exprimé en Valeur Nette Comptable, l'Immobilier pèse 11% de l'Actif total. Le latent progresse de 22,5M€ en raison notamment de la revalorisation des immeubles sur lesquels ont été engagés des travaux de restructuration lourde.

A.3.2. Résultat des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2021, ainsi que leur variation par rapport à 2020 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Produits financiers nets	27,9	-15,9	55,1	70,6	4,3	-1,6	-0,6	-0,3	86,6	52,8

Les produits financiers nets 2021 ont augmenté de près de 53M€ par rapport à 2020 pour atteindre un résultat de 86,6M€ :

- Les produits de Taux sont en baisse de 16M€. Les revenus courants sont en légère hausse mais contrairement à l'année précédente, il y a eu peu d'externalisation de richesse latente (17M€ de plus-values réalisées en 2020 suite à la cession de deux fonds dédiés),
- La poche Actions enregistre un résultat de +55,1M€ dont 26.7M€ de PV réalisées suite à la cession de EUROMAF RE. La variation de 70,6M€ entre les deux exercices s'expliquent majoritairement par cette PV sur EUROMAF RE et par des reprises de PDD réalisées dans un contexte de hausse des marchés Action.

A.3.3. Projection des résultats des activités d'investissement

Le Groupe MAF a procédé au cours du deuxième trimestre 2021 à une actualisation de la projection du résultat des activités d'investissement sur l'horizon de planification de l'activité.

Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

En M€	2020	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
Produits financiers nets	29,6	86,6	69,2	42,1	40,9	41,6	42,7

Le résultat financier 2021 est exceptionnel compte tenu de la vente de EUROMAF Re, ce qui explique le niveau des projections des produits financiers au-delà de 2021.

A.4. *Performance des autres activités*

Le Groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

A.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative aux activités du Groupe n'est à noter.

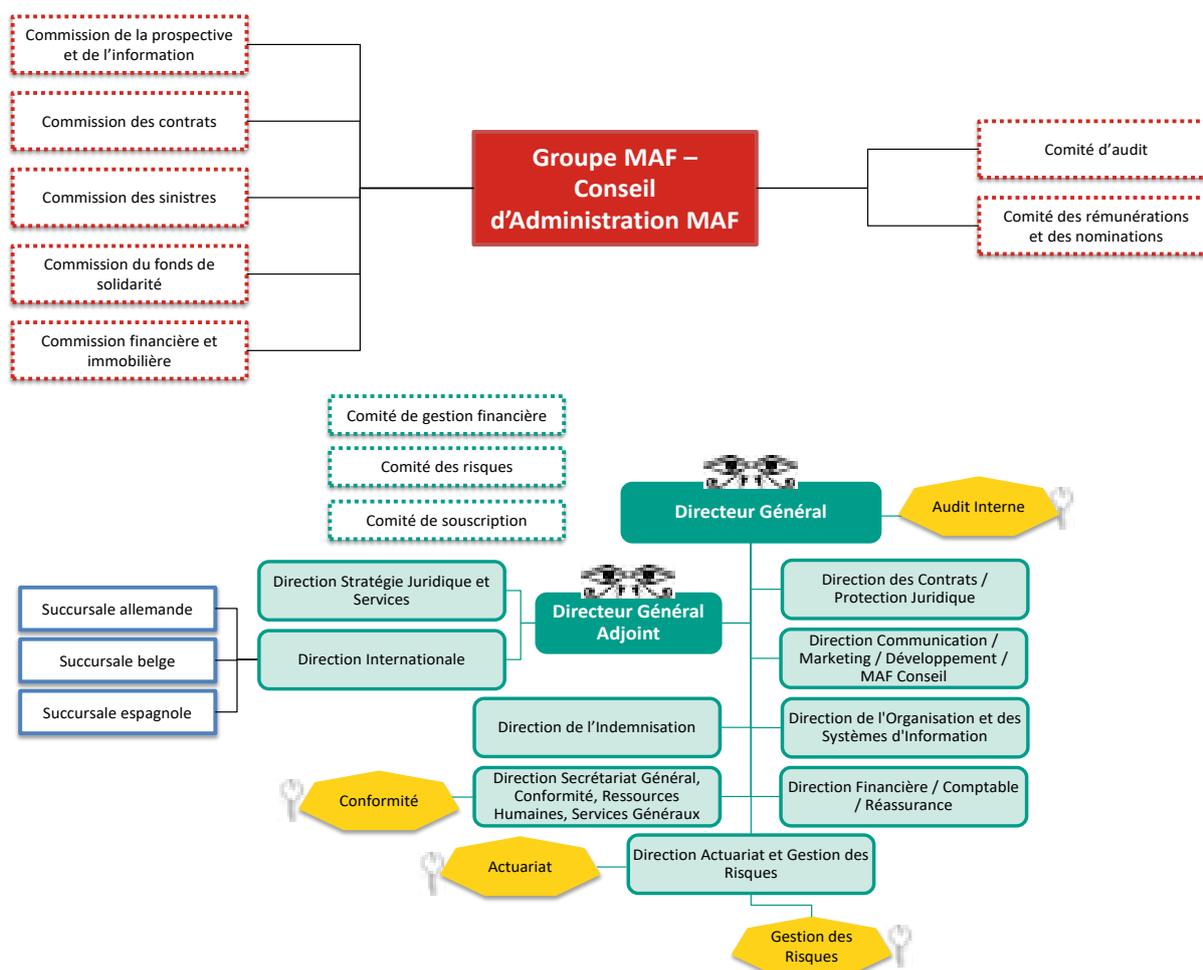
B. Système de Gouvernance

B.1. Informations générales

B.1.1. Système de Gouvernance

B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du Groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous (vision 31/12/2021) :



Le système de gouvernance repose sur des experts métiers disposant d'une connaissance approfondie du risque assuré, et des experts techniques dotés de compétences assurantielles, juridiques et réglementaires.

Cette structure de gouvernance met en action les compétences nécessaires au pilotage de l'activité et à la maîtrise des risques.

MAF Assurances étant l'entité consolidante du Groupe MAF, son système de gouvernance est commun avec celui du Groupe.

B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de quatorze membres au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation de la politique financière ;
- L'approbation du programme de renouvellement des traités de réassurance ;
- L'approbation des travaux relatifs à la gestion des risques Groupe (ORSA, politiques, etc.).

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d'information, le Conseil d'Administration s'est tenu 9 fois en 2021.

Le bureau du Conseil d'Administration prépare les travaux du Conseil d'Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D'analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe.

Commission rattachée au Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration s'appuient en matière de gestion de patrimoine sur les travaux effectués par la Commission Financière. Cette dernière examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie également sur deux comités, dont la constitution a été adoptée en 2006.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
Comité d'audit	Le comité d'audit évalue la fiabilité des comptes et des procédures de contrôle financier. Il prend connaissance du plan d'audit, suit sa réalisation et veille à l'application des recommandations.
Comité des nominations et des rémunérations	Le comité des nominations et des rémunérations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d'instruire les candidats aux postes d'administrateur et de réfléchir aux critères présidant à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Le comité d'audit s'est réuni six fois en 2021. Il est composé de quatre administrateurs disposant de compétences en matière financière et comptable. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d'Administration.

La participation des administrateurs à ces différentes instances permet d'apporter aux adhérents des réponses adaptées à leur profession et à l'esprit mutualiste. L'ensemble de ces instances permet de s'assurer de la bonne gestion et du suivi des risques.

B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du Groupe MAF, notifiés à l'ACPR, sont à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Général ;
- Monsieur Michel Klein, Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur des sinistres a été nommé second dirigeant effectif et Directeur Général Adjoint par le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2020. En sa qualité de second dirigeant effectif, il est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du Groupe.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe, réunissant chaque semaine les responsables des directions et ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Internationale chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur :

- Comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Comité des Risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Comité de pilotage sécurité du Système d'information permettant de définir les principes directeurs en matière de sécurité informatique ainsi que la mise en œuvre opérationnelle ;
- Comité de souscription permettant de parcourir les souscriptions et de définir les orientations en matière de souscription ;
- Comité de réassurance ayant pour objectif de parcourir et de définir les orientations en matière de réassurance.

B.1.1.2. Fonctions clés

Les responsables des quatre fonctions clés Groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés Groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés Groupe Conformité et Audit Interne sont communes au Groupe et aux entités.

B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques

Les missions suivantes sont notamment confiées à la fonction Gestion des Risques du Groupe MAF :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque de Groupe MAF ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Gestion des Risques est assumée par Madame Anne-Florence DESTOMBES, responsable de la Gestion des Risques et du Contrôle Interne.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité de la fonction clé Gestion des Risques concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

B.1.1.2.2 Fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle a pour missions notamment d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de MAF Assurances. Elle s'appuie sur des travaux ayant pour objectifs :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre au sein de MAF Assurances ;
- De contribuer au système de gestion des risques.

La fonction Actuarielle a été occupée par Monsieur Arnaud Lacoume jusqu'au 31 décembre 2020 et depuis le 1^{er} janvier 2021 elle est occupée par Madame Stéphanie ARTIGAUD, Directeur des Risques et de l'Actuariat.

Les fonctions clés Actuarielle et Gestion des risques sont depuis le 1^{er} novembre 2020 séparées.

B.1.1.2.3 Fonction Conformité

La fonction Conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

La fonction Conformité est confiée à Madame Catherine Boché, Directrice de la direction ressources humaines, conformité et Vie juridique des sociétés.

B.1.1.2.4 Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance de l'entreprise.

La fonction Audit Interne est confiée à Madame Hélène Normand, responsable de l'audit interne. Celle-ci s'appuie en tant que de besoin sur le cabinet EY.

B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice

L'année 2021 a été marquée par :

- La nomination de Messieurs Vincent Malandain et Michel Klein comme dirigeants effectifs depuis le 1^{er} janvier 2021.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

Les principes de rémunération mis en œuvre au sein de MAF Assurances s'appliquent à l'ensemble de l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF créée en 2016 et regroupant MAF Assurances, EUROMAF France et MAF Conseil. Ce regroupement permet de traiter avec égalité tous les salariés de l'UES.

Par ailleurs, une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par MAF Assurances. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité. Elle est révisée dès lors qu'une circonstance nécessite de la mettre à jour, et a minima annuellement. Les révisions font l'objet d'une validation du Conseil d'Administration.

B.1.2.1. Rôles et responsabilités

B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié de l'entreprise une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles de chaque collaborateur organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

B.1.2.1.2 Dirigeant effectif

Les principales missions du Directeur Général de MAF Assurances consistent à décliner les orientations stratégiques, à déterminer les objectifs opérationnels, contrôler et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du Groupe MAF.

Concernant l'UES MAF, toutes les propositions d'embauche et toutes les évolutions de salaire qui peuvent être octroyées aux collaborateurs sont validées et signées par le Directeur Général ou par délégation à la Directrice des Ressources Humaines. De plus, tous les courriers de promotions, contrats de travail et avenants sont à la seule signature du Directeur Général (ou du second dirigeant effectif en cas d'absence).

B.1.2.1.3 Comité des rémunérations et des nominations

Émanation du Conseil d'Administration, le comité des nominations et rémunérations est composé du Président du Conseil d'Administration, et de certains vice-présidents. Il se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie les modifications de rémunération du Directeur Général de MAF Assurances et formule un avis pour les Conseils d'Administration concernés.

B.1.2.1.4 Instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. La rémunération du Directeur Général et son évolution sont également approuvées en Conseil d'Administration de MAF Assurances.

B.1.2.2. Gestion de la rémunération

B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche pour MAF Assurances. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

B.1.2.2.2 Les augmentations générales

Les augmentations générales sont décidées par le Directeur Général en fonction de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

B.1.2.2.3 Les augmentations individuelles

S'agissant des augmentations individuelles, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général en collaboration étroite avec la DRH et les Directeurs concernés.

B.1.2.2.4 Les primes

L'accord de participation

Dans le cadre de l'UES, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

L'accord d'intéressement

En 2000, la MAF a souhaité mettre en place un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, afin de les impliquer dans l'activité mais aussi de les associer plus justement aux bénéfices de l'entreprise. Cet accord concerne l'UES, à savoir MAF, Euromaf France et MAF Conseil.

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne groupe et un PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) groupe.

B.1.2.2.5 La rémunération des cadres de direction

Les cadres de direction perçoivent une rémunération fixe, versée sur 13 mois. Ils ne bénéficient pas de rémunération variable, ni d'avantage en nature.

Par ailleurs, il existe un contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) et un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83) qui bénéficient aux seuls cadres de direction. Ces contrats sont ouverts auprès d'AG2R – La Mondiale.

B.1.2.2.6 La rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration de la MAF.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

B.1.2.2.7 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés

Les rémunérations du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés répondent aux mêmes critères que la rémunération des cadres de direction. Ils ne bénéficient pas de rémunération variable. Leur rémunération est définie par le Directeur Général en collaboration avec la direction des ressources humaines.

B.1.2.2.8 Les indemnités des administrateurs

Les administrateurs de MAF Assurances exercent leurs activités à titre bénévole. Toutefois, les membres du comité d'audit bénéficient depuis l'année 2018 d'une indemnité pour leur participation et leur implication dans les réunions associées.

Concernant les droits à rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôles, il n'y a pas eu d'autres d'évolution majeure.

B.1.2.3. Suivi et contrôle

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures, la Direction des Ressources Humaines du Groupe MAF est destinataire de tous les supports d'entretiens.

B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées

En 2020, sur la base des informations communiquées au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du Groupe.

Par ailleurs, et sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités.

B.2. Compétence et honorabilité

Chaque société d'assurance du Groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du Groupe MAF

B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes en activité et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans.

Les administrateurs architectes sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires du Groupe MAF. Ce sont des architectes en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité.

B.2.1.1.2 Formation initiale

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du Groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

Le nouvel administrateur est également intégré, dès sa prise de fonction, dans l'une des commissions du Conseil d'Administration (Commission des Contrats, Commission des Sinistres, Commission de la prospective et de l'information, Commission du fonds de solidarité) et participe comme l'ensemble des autres administrateurs à la Commission Financière. Les réunions des commissions, au nombre d'une dizaine par an, où se côtoient les administrateurs et les responsables des différentes directions de la mutuelle, sont un lieu d'apprentissage et de transmission des savoirs entre administrateurs « aguerris » et nouveaux venus.

B.2.1.1.3 Formation continue

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

Un plan de formation annuel des administrateurs est proposé par la Direction Générale au bureau et au Conseil qui l'approuvent. Ainsi les formations dispensées dans le courant de l'année 2021 au Conseil d'Administration portaient notamment sur les thèmes suivants :

- Présentation des modifications des statuts de la MAF ;
- Vision du secteur de l'assurance en France ;
- Fonction et dispositif conformité ;
- La conformité des activités d'assurance ;
- La réforme du CCAG maîtrise d'œuvre ;
- Point macroéconomique et marchés ;
- Plan stratégique du groupe MAF.

B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs doivent disposer d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le Groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

B.2.1.2.2 Honorabilité des dirigeants effectifs

Le Groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs. Des informations sont demandées dès l'embauche par la direction des ressources humaines puis transmises à l'autorité prudentielle par la direction Secrétariat Général et Développement, comme par exemple le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou encore la déclaration de non condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances.

B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés

B.2.1.3.1 Compétence des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
Fonction Gestion des Risques	Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du Groupe MAF et de leurs interactions. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale de la MAF et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.
Fonction Actuarielle	Le responsable de la Fonction Actuarielle est exercée par un collaborateur ayant une connaissance et une pratique des statistiques mathématiques actuarielles et financières.
Fonction Conformité	Le responsable de la Fonction Conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel et d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de non-conformité.
Fonction Audit Interne	Le responsable de la Fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actuaires s'agissant de la Fonction Actuarielle ou de la Fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la Fonction Conformité comme détaillé dans la partie dédiée à cette fonction-clé.

B.2.1.3.2 Honorabilité des fonctions clés

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'autorité de contrôle prudentielle.

B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du Groupe MAF

B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, des administrateurs et des dirigeants effectifs doit faire l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la Fonction Conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision. L'autorité de tutelle dispose alors de 2 mois à réception du dossier type complet pour y faire opposition.

B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées doivent signaler au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

B.3. *Système de Gestion des Risques*

B.3.1. *Description du système de Gestion des Risques*

B.3.1.1. *Stratégie de Gestion des Risques*

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le Groupe MAF a pour finalité d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En suivant l'impact de ces risques, elle doit permettre au groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du Groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, la Gestion des Risques Groupe consiste en une coordination et un suivi des travaux de gestion des risques locaux quant à :

- La surveillance de la qualité des éléments de maîtrise ;
- L'identification des incidents survenus ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- La mise à jour de la description des processus et actualisation de la cartographie des risques et des dispositifs de contrôle selon les évolutions internes et externes.

B.3.1.2. *Politiques de risques*

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation claire des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

Politiques de gestion des risques*
Gestion des Risques
Investissements
Valorisation des actifs non financiers et des passifs
Gestion actif/passif
Gestion du capital
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Sous-traitance
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Fonction actuarielle
Audit interne
Conformité
Prêts

*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques doivent être révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

La fonction Gestion des Risques met en œuvre et suit le système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels ;
- La réalisation de l'ORSA ;
- La déclinaison et le suivi de l'appétit aux risques.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques anime le Comité des Risques. Elle participe en outre au Comité d'Audit. Elle a un accès direct au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés.

Le Conseil d'administration s'assure que le système de gestion des risques est défini, mis en œuvre et pris en compte par toutes les parties prenantes intervenant dans le processus. A ce titre, il :

- Valide l'appétit aux risques ;

- Valide l'ensemble des politiques de risque ainsi que leur mise à jour ;
- Valide les rapports ORSA solos et groupe, intégrant notamment la validation des trois évaluations afférentes à l'ORSA.

Le comité d'audit prend connaissance :

- Des métriques de définition du profil de risques et de l'appétit aux risques techniques, financiers et opérationnel ;
- Des méthodes et hypothèses structurantes retenues pour les évaluations des risques (ORSA, criticité, seuils de matérialité etc.) ;
- Des mécanismes d'atténuation identifiés.

Les principales missions de la direction générale consistent à :

- Définir la stratégie et le système de gestion des risques à mettre en place ;
- Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à la gestion des risques.

Le comité des risques a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage des risques, et décide le cas échéant, des orientations à prendre ou des adaptations à apporter. Ses travaux portent notamment sur :

- La stratégie de gestion des risques et l'appétence aux risques ;
- La cartographie des risques, y compris les risques majeurs ;
- Le processus ORSA, ainsi que les scénarios de stress ;
- Le dispositif de contrôle interne ;
- Les plans d'actions permettant la maîtrise des risques ;
- Le dispositif de continuité d'activité.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA permanent et un processus ORSA occasionnel et concerne les principales sociétés d'assurances du groupe.

B.3.2.1. Processus ORSA permanent

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du Groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la

stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnée.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal qu'une entreprise souhaite assumer, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude doit notamment distinguer :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

B.3.2.1.2 Solvabilité prospective

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du Groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques doivent être identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

Un processus de suivi du profil de risques est également mis en œuvre. Il consiste à mettre à jour des seuils d'alerte sur les métriques en lien avec le cadre d'appétence aux risques, l'historique et la volatilité. En cas de dépassement de seuils, des plans d'actions avec les opérationnels concernés sont définis et un suivi de ce plan d'actions est mis en place.

B.3.2.2. Processus ORSA occasionnel

L'objectif d'un ORSA occasionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA occasionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

B.3.2.3. Rapport ORSA

Les deux processus, permanent et occasionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction générale, Conseil d'Administration) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiations conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

B.3.3. Mise en œuvre du dispositif par famille de risques

Les catégories de risques auxquelles le Groupe est exposé sont les suivantes :

- Souscription et provisionnement ;
- Gestion Actif/Passif ;
- Investissements et concentration ;
- Liquidité ;
- Risque opérationnel.

Les mécanismes de gestion, de contrôle et de suivi mis en place au sein des deux principales sociétés du Groupe sont détaillés dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2022 (Section B.3.3 Mise en œuvre du dispositif par famille de risques).

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Le système de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs de la MAF, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le système de contrôle interne et le dispositif de gestion des risques opérationnels sont deux éléments liés au sein du Groupe MAF. Ils concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils couvrent l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise consistant à s'assurer en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont fixées par le directeur général sous le contrôle du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne doit permettre à l'entreprise de s'assurer de la bonne conduite de ses opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le conseil d'administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles et déontologiques.

Les actions du service Contrôle Interne ont notamment porté en 2021 sur l'actualisation des processus et des cartographies déjà réalisées, sur l'accompagnement des services pour la mise en place des contrôles de 2nd niveau, sur l'accompagnement des déclarations d'incidents, ainsi que sur le suivi des actions d'amélioration.

Le service contrôle interne a également poursuivi son travail de renforcement des contrôles de 2nd niveau en collaboration avec l'ensemble des directions du Groupe MAF. Au cours de l'année, la remontée et le traitement des incidents se sont poursuivis et améliorés.

Par ailleurs, le Comité des Risques du groupe MAF s'est assuré que des plans d'amélioration avaient été défini pour l'ensemble des risques pour lesquels les dispositifs de maîtrise n'étaient pas suffisants. Ces plans d'amélioration font l'objet d'un suivi particulier par les directions et le service contrôle interne, au travers de leur priorisation dans le temps et de la définition d'un responsable d'action.

B.4.2. Conformité

Au sein de MAF Assurances, la fonction conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions

concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF. Le périmètre de la fonction vérification de la conformité porte uniquement sur les opérations d'assurance, elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et, de fraude ;
- Du respect des pratiques commerciales et du traitement et suivi des réclamations.

La fonction vérification de la conformité fait partie intégrante du système de contrôle interne. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;
- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

La fonction conformité doit s'assurer de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives (s'agissant notamment des politiques et stratégies établies par les dirigeants) applicables au sein de MAF Assurances.

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la fonction conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre au sein de MAF Assurances.

B.5. Fonction Audit Interne

B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels du groupe MAF.

B.5.1.1. Objectifs et missions de l'audit interne

L'Audit Interne, dans le cadre de ses missions conduites en 2021, a fourni aux organes dirigeants et au Comité d'Audit des analyses, des évaluations, des recommandations et des observations portant sur le dispositif de contrôle interne, sur le système de gestion des risques et sur la gouvernance d'entreprise.

Les conclusions et recommandations émises par l'Audit Interne lors de ses missions menées en 2021 ont été communiquées aux organes d'administration, de gestion et de contrôle : Direction Générale, Comité de Direction, Comité des Risques et Comité d'Audit notamment. Ce dernier a ensuite rendu compte des travaux d'audit aux Conseils d'administration de la MAF et d'EUROMAF.

Les Directeurs ont déterminé les actions à mener pour chacune des conclusions et recommandations formulées, et la Direction Générale a veillé à ce que ces actions soient menées à bien. Ce suivi a eu lieu pour chaque mission d'audit, au cours de la réunion de restitution à laquelle la Direction Générale participe, et a été mené de façon globale deux fois au cours de l'année 2021, pour l'ensemble des audits réalisés.

B.5.1.2. Organisation et indépendance de l'audit interne

Le Responsable de l'Audit interne, porteur de la Fonction clé Audit Interne, est directement rattaché au Directeur Général, afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace de ses recommandations.

Il est en charge du pilotage des activités relevant de l'Audit Interne et représente la fonction devant les autorités de tutelle.

Au cours de l'année 2021, il a exercé sa fonction de manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Il a dirigé les travaux d'audit, a coordonné chaque phase des missions, a participé aux réunions, a revu et validé l'ensemble des livrables, dont notamment les rapports d'audit, et a été l'interlocuteur privilégié des autres Directions en matière d'Audit Interne.

Sur l'aspect opérationnel de la réalisation des missions prévues au plan d'audit 2021, en raison de l'absence de ressources internes, le Responsable de l'Audit Interne s'est appuyé sur des tiers externes, choisis pour leurs compétences d'audit et leur expertise métier. Ils sont intervenus sous sa supervision selon le contrat annuel de prestation de services mis en place.

Ces tiers externes sont soumis aux principes définis dans la Politique d'Audit Interne de la MAF et suivent la méthodologie d'audit interne validée par le Responsable de l'Audit Interne et par le Comité d'Audit.

Tout au long de l'année 2021, le Responsable de l'Audit Interne a échangé avec le Président du Comité d'Audit de façon régulière, notamment avant chacun des six Comité d'Audit qui se sont tenus, sur l'élaboration du plan d'audit, l'avancement des missions et la revue des conclusions, le suivi des recommandations, la revue annuelle de l'activité de l'Audit Interne et la mise à jour annuelle de la charte et de la politique d'Audit Interne.

Le responsable de l'Audit Interne a également rencontré toutes les semaines le Directeur Général pour aborder ces sujets.

Il a par ailleurs échangé de façon régulière, et a minima avant chaque nouvelle mission d'audit, avec le Responsable de la Gestion des risques, porteur de la fonction clé Risques.

L'avancement des travaux d'audit a été restitué au Comité des risques qui s'est réuni sept fois au cours de l'année 2021.

B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon quatre types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil ;
- Le suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit.

B.5.2.1. Elaboration du plan d'audit

Un plan d'audit prévoyant les missions spécifiques à réaliser est établi annuellement par le responsable de l'Audit Interne et validé par la Présidente du Comité d'Audit. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées. Ce plan d'audit est établi sur une base pluriannuelle afin de s'assurer que les différentes composantes de l'Audit sont couvertes.

De plus le Comité d'Audit ou la Direction Générale peuvent à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. La priorisation des audits et les arbitrages éventuels tiennent compte de l'importance relative des risques sous-jacents aux processus concernés. Ils sont argumentés et actés formellement.

B.5.2.2. Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)

Chaque mission est effectuée par une équipe d'audit composée d'un chef de mission et d'au moins un auditeur, sous la supervision générale du Responsable de l'Audit Interne.

La réalisation des missions d'audit se décompose en trois phases principales, de préparation, analyse, et restitution, succédées d'une phase de suivi de la mise en œuvre des recommandations commune aux différentes missions réalisées sur une période donnée.

Au cours de ces missions d'audit, le chef de mission et l'équipe d'audit échangent très régulièrement avec le Responsable de l'Audit Interne. Celui-ci a, au cours de l'année 2021, toutes les fois qu'il l'estimait nécessaire, rencontré le Directeur Général ou le Président du Comité d'Audit, en amont de la restitution des missions.

B.5.2.3. Réalisation de missions ponctuelles de conseil

La fonction d'Audit interne peut être mandatée par la Direction Générale ou le Comité d'Audit pour réaliser des missions ponctuelles de conseil. Ces missions ne doivent pas perturber les activités classiques d'audit, et ne doivent pas être réalisées au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini. Aucune mission n'a été réalisée en 2021.

B.5.2.4. Suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit

L'audit interne réalise un suivi périodique de la mise en œuvre effective par les audités des plans d'actions permettant de répondre aux recommandations formulées lors des audits. Ce suivi, effectué deux fois par an, porte à la fois sur les actions entreprises par les audités et sur les délais de mise en œuvre.

Pour qu'une recommandation puisse être clôturée, l'audit interne doit s'assurer de l'adéquation des mesures prises au regard du risque à couvrir et de l'existence d'éléments de preuves tangibles attestant de la réalité de leur mise en œuvre.

Toutes les preuves de mises en œuvre des recommandations sont conservées en garantissant la piste d'audit.

B.5.2.5. Rapport de la fonction Audit Interne au Comité d'Audit

Le responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

Par ailleurs, il rend compte annuellement à la Direction Générale et au Comité d'Audit du niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation et de ses filiales, ou portant sur les améliorations potentielles de ces processus.

Le Comité d'Audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et doit veiller à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires et corresponde aux normes du groupe MAF.

B.5.2.6. Informations à disposition de l'Audit Interne

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne a disposé au cours de cette année :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels du groupe MAF susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

B.5.3. Missions réalisées par l'Audit interne

Six missions d'audit interne ont été réalisées sur 2021 :

- Contrats Architectes ;
- Maf Conseil ;
- Reporting règlementaire ;
- Ordonnancement et règlement ;
- Sinistres DO Active ;
- Gestion des intervenants.

Elles ont donné lieu à l'émission de 48 recommandations, dont 10 de priorité haute P1.

B.5.4. Suivi des recommandations

Les recommandations émises lors des audits sont suivies par l'Audit Interne. La mise en œuvre des plans d'actions permettant de répondre à ces recommandations fait par ailleurs l'objet d'un reporting dans le rapport annuel d'activité de l'Audit Interne.

Au cours de l'année 2021, deux campagnes de suivi des recommandations d'audit ont été menées, en fin de premier et de deuxième semestre, qui ont été réalisées intégralement en interne.

B.5.5. Plan d'audit 2021

Conformément au plan d'audit pluri-annuel revu à fin 2021 et validé en Comité d'audit du 14 décembre 2021, huit missions d'audit interne seront conduites en 2022 :

- Contrats Autres concepteurs ;
- Gestion des primes ;
- Sinistres RC et DO Passive.
- Gestion de projets ;
- Qualité des données ;
- Secrétariat Général ;
- Gestion immobilière et Sécurité des locaux ;
- Sécurité informatique et Plan de reprise informatique.

B.6. Fonction Actuarielle

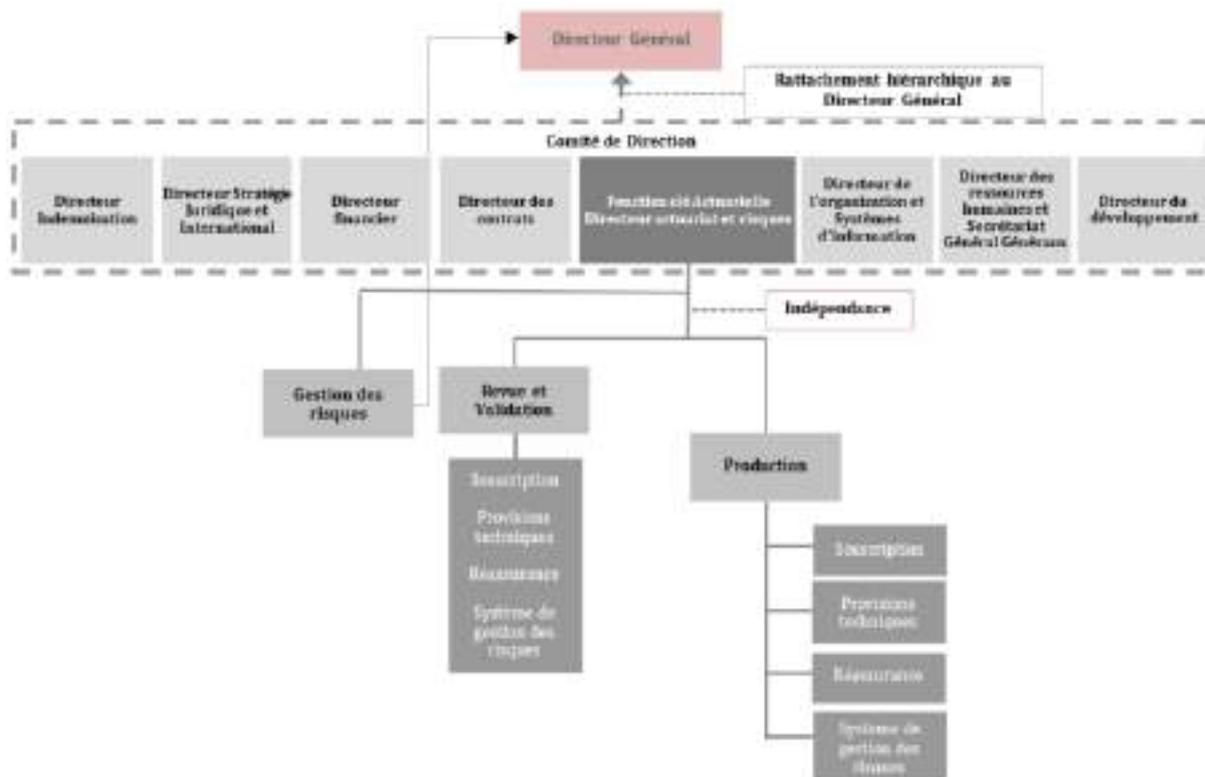
La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- Réaliser les travaux visant à s'assurer de la suffisance des provisions techniques et de la qualité des données afférentes, d'émettre un avis quant sur les dispositifs mis en œuvre en termes de souscription et de réassurance ;
- Contribuer au dispositif de gestion des risques du groupe.

B.6.1. Présentation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle s'appuie sur l'équipe Actuariat composée d'un manager et de deux actuaires, logée au sein de la direction Actuariat et risques.

Le schéma ci-dessous présente le rattachement fonctionnel de la fonction actuarielle au sein de la gouvernance du groupe MAF



Le responsable de la direction actuariat et risques exerce la Fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général.

B.6.2. Mise en œuvre opérationnelle de la Fonction Actuarielle

La Fonction clé Actuarielle dispose d'un :

- Accès aux instances de MAF Assurances, lui permettant notamment d'assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- Contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d'alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d'attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
Conseil d'Administration	En tant qu'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAF Assurances, le Conseil d'Administration valide le rapport de la Fonction Actuarielle présentant l'ensemble des travaux conduits par la Fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la Fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.
Direction Générale	Le responsable de la Fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général de MAF Assurances. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la Fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
Direction des Risques et de l'Actuariat	Responsable de la Fonction Actuarielle, le directeur Actuariat et Risques a notamment pour mission d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités du groupe MAF. Il fournit à la Fonction actuarielle les informations relatives au processus de production des provisions techniques (méthodes, hypothèses, résultats, etc.), à la souscription, à la réassurance ainsi qu'à la gestion des risques.

La Fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d'y présenter ses travaux et résultats ou bien d'émettre un avis dans le cadre de ses attributions :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Risques ;
- Le comité de souscription ;
- La Commission des contrats ;
- Le comité de Réassurance.

En complément du processus de remontée d'informations décrit précédemment, dans le cas d'identification d'enjeux majeurs au sein des processus d'évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés par la fonction Actuarielle.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant les travaux conduits, leurs résultats et indiquant toute défaillance éventuelle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.6.3. Présentation des travaux réalisés

Les travaux réalisés en 2021 sont détaillés dans les rapports au régulateur dédiés (par entité) communiqués à l'ACPR en avril 2022 (section B.6.3 « Présentation des travaux réalisés »).

B.7. Externalisation

B.7.1. Politique d'externalisation

La politique d'externalisation s'inscrit dans le cadre général du dispositif de gestion des risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités critiques ou importantes du groupe MAF. Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des prestataires en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le processus de mise en place et de gestion d'une externalisation au sein du Groupe MAF se découpe en cinq étapes :

- Etude d'opportunité (décision d'externaliser une activité ou non) ;
- Sélection d'un prestataire ;
- Contractualisation ;
- Suivi de la prestation ;
- Rupture du contrat.

Cette démarche s'applique aux nouveaux prestataires, en cas d'élargissement du périmètre d'activités confiées à un prestataire, ou lors d'un renouvellement d'un contrat d'externalisation.

Le Groupe MAF doit s'assurer de maîtriser les activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des prestataires.

Le fait de sous-traiter une activité expose le Groupe MAF à des risques spécifiques :

- La perte de connaissances et de compétences en interne ;
- La dépendance vis-à-vis des prestataires ;
- La perte de contrôle des activités externalisées ;
- Le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le prestataire.

B.7.2. Liste des activités externalisées

Aucune fonction clé des entités solos ou du groupe MAF ne fait l'objet d'externalisation.

L'ensemble des activités sous-traitées pour les entités MAF et EuroMAF sont présentés dans les rapports au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2022 (section B.7.2 « Liste des activités sous-traitées »).

B.8. *Autres informations*

Aucune autre information relative au système de gouvernance du Groupe MAF n'est à noter.

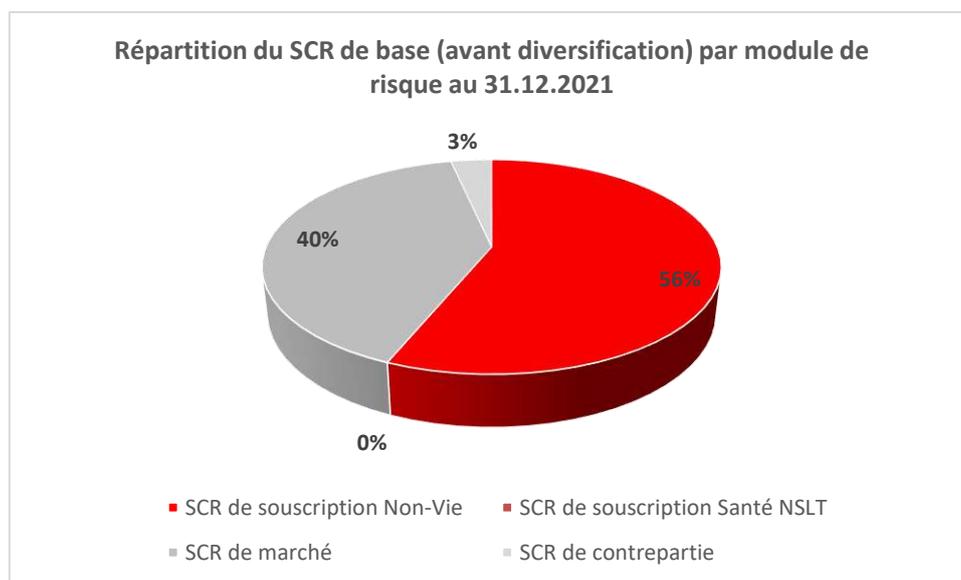
C. Profil de risques

Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du Groupe MAF au 31.12.2021 :

En M€	2020	2021
SCR de souscription Non-Vie	712,5	728,7
SCR de souscription Santé NSLT	0,0	0
SCR de marché	407,7	522,4
SCR de contrepartie	34,6	44,3
SCR de base (avant diversification)	1 154,8	1 295,4
<i>Effet de diversification</i>	-231,7	-275,6
SCR de base (après diversification) - BSCR	923,1	1 019,8
SCR opérationnel	71,0	65,4
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-244,9	-202,7
SCR consolidé	749,2	882,5

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Au 31.12.2021, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (56% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (40% du SCR de base avant diversification).



Il convient de noter pour la suite que le Groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du Groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2021, le risque de souscription non-vie du Groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
Risque de Primes et Réserves	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
Risque catastrophe	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du Groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2021 :

	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	98%
Autres lignes d'activité	2%
Total	100%

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des primes acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2021 :

	Primes acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	97%
Autres lignes d'activité	3%
Total	100%

Les primes acquises négatives correspondent au rachat d'acceptations dans EuroMAF Re.

Le programme de réassurance des deux principales entités du Groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence relativement importante entre les provisions Best Estimate (et les primes acquises) brutes et nettes de réassurance.

C.1.2. Concentration associée au risque de souscription

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2021 :

<i>En M€</i>	2021
SCR de Primes et Réserves	723,8
SCR Catastrophe	18,8
SCR Non Vie (avant diversification)	742,6
<i>Effet de diversification</i>	-13,9
SCR Non Vie (après diversification)	728,7

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 97,5% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard.

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

<i>En M€</i>	2021
Assurance de Responsabilité Civile Générale	718,2
Autres lignes d'activité	17,4
SCR Primes et réserves (avant diversification)	735,6
<i>Effet de diversification</i>	-11,8
SCR Primes et réserves (après diversification)	723,8

C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Le risque de souscription des deux principales entités du Groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assuré par la direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (Fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du Groupe au risque de souscription.

A titre d'information, la réassurance permet d'atténuer le SCR de souscription non-vie des deux principales entités solos du Groupe (MAF Assurances et EUROMAF) à hauteur de 26% et 54% respectivement au 31.12.2021.

C.1.4. Projection des résultats

Le Groupe MAF a réalisé des analyses permettant de mesurer les résultats de la projection en scénario central du SCR de souscription non-vie, sur l'horizon de planification de l'activité. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en M€	2020	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
SCR Non-Vie – Primes et Réserves	709,4	723,8	727,3	729,6	741,0	753,9	768,8
SCR Non-Vie – Catastrophes	12,3	18,8	12,3	12,3	12,3	12,3	12,3
SCR de souscription (avant diversification)	721,7	742,6	739,6	741,9	753,3	766,2	781,2
Effet de diversification	-9,1	-13,9	-9,1	-9,1	-9,1	-9,1	-9,1
SCR de souscription (après diversification)	712,6	728,7	730,5	732,8	744,2	757,1	772,0

Les projections sont assez proches de la réalité. La croissance du besoin de marge est liée à l'augmentation de l'exposition générée par la croissance des primes sur l'horizon de projection.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Exposition au risque de marché

Le Groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2021, le portefeuille d'actifs financiers du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2021	
	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	2 070,6	54,5%
Actions	643,9	17,0%
Immobilier	633,8	16,7%
Instruments monétaires et autres	448,5	11,8%
Total	3 796,7	100,0%

Les placements du Groupe sont composés de produits de taux (54,5%), d'actions (17,0%), d'actifs immobiliers (16,7%) et d'instruments monétaires (11,8%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passif expose le Groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
Taux	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
Action	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
Immobilier	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse de 25% des marchés immobiliers.
Spread	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
Concentration	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
Change	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

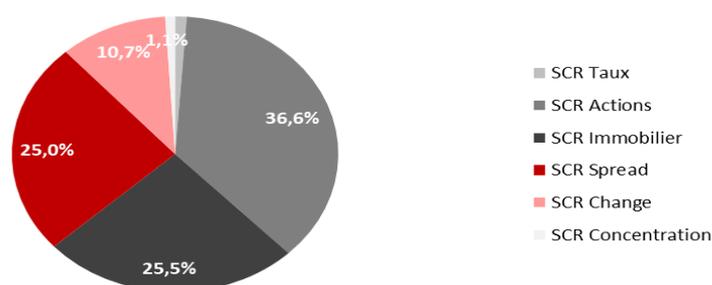
C.2.2. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2020	2021	delta
SCR Taux	0,0	7,3	7,3
SCR Actions	142,8	233,3	90,5
SCR Immobilier	146,1	162,7	16,5
SCR Spread	146,1	159,4	13,2
SCR Change	67,0	68,2	1,2
SCR Concentration	5,5	6,2	0,7
SCR de marché (avant diversification)	507,6	637,1	129,5
<i>Effet de diversification</i>	<i>-99,9</i>	<i>-114,6</i>	<i>-14,7</i>
SCR de marché (après diversification)	407,7	522,4	114,8

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du Groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (36,6%), Spread (25%), Immobilier (25,5%) et Change (10,7%).

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2021



La hausse des valorisations des actions et de l'immobilier couplée à la revalorisation du taux de choc sur l'Equity, en lien avec la mesure transitoire et le *Symetric Adjustment*, expliquent l'augmentation du SCR de marché entre 2020 et 2021.

Les niveaux d'exposition au risque de marché par classe d'actifs et passifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en M€	SCR 2021 (avant diversification)					
	Taux	Actions	Immobilier	Spread	Concentration	Change
Produits de taux	-7,4	4,9	0,0	147,0	6,2	21,9
Actions	-0,4	227,1	0,0	6,7		46,3
Immobilier	0,0	1,2	162,7	0,0		0,0
Instruments monétaires et autres	0,0	0,2	0,0	5,6		0,0
Passif	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total SCR	7,3	233,3	162,7	159,4	6,2	68,2

C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur des sociétés d'assurances du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du Groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

C.2.4. Projection des résultats

Une projection du SCR de marché sur l'horizon de planification de l'activité a été réalisée en scénario central (Cf. section C.1.4). Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2020	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
SCR Taux	0,0	7,3	2,5	3,4	4,9	7,1	10,0
SCR Actions	142,8	233,3	193,9	197,2	160,1	188,4	215,1
SCR Immobilier	146,1	162,7	156,5	167,7	182,6	197,7	208,6
SCR Spread	146,1	159,4	147,0	126,1	111,6	98,0	90,3
SCR Change	67,0	68,2	74,9	74,8	74,8	77,4	80,2
SCR Concentration	5,5	6,2	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
SCR de marché (avant diversification)	507,6	637,1	580,2	574,7	539,3	574,2	609,6
Effet de diversification	-99,9	-114,6	-110,6	-109,1	-106,4	-109,7	-113,8
SCR de marché (après diversification)	407,7	522,4	469,6	465,6	432,9	464,4	495,9

Les projections réalisées sur base fin 2020 n'ont pas totalement pris en compte la hausse du SCR marché.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du Groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le tableau ci-après présente la répartition des expositions par typologie de contrepartie au 31.12.2021 :

	Contrepartie	Exposition (*)
Type 1	Banques	25%
	Réassureurs	47%
Type 2	Arriérés de créances	28%
	Total	100%

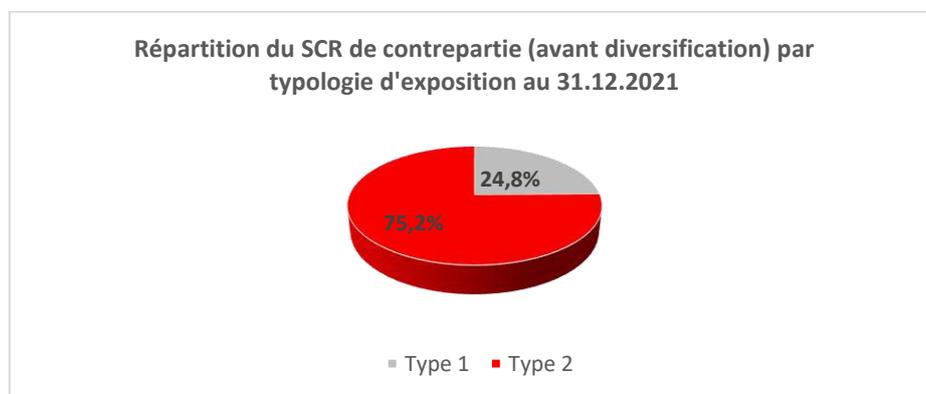
(*) avant prise en compte des nantissements

Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques françaises, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements.

C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2021 par typologie d'exposition est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	2021
Type 1	11,5
Type 2	35,0
SCR de contrepartie (avant diversification)	46,5
Effet de diversification	-2,2
SCR de contrepartie (après diversification)	44,3



Le SCR de type 2 provient essentiellement de l'exposition liée Primes Acquisées Non Emises (PANE).

C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie

S'agissant des créances de type 1, relatives aux contreparties de réassurance, le Groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Projection des résultats et analyses de sensibilité

La projection du SCR de contrepartie sur l'horizon de planification de l'activité est réalisée en scénario central (cf. section C.1.4), et présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en M€</i>	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
SCR de contrepartie	44,3	40,3	40,2	40,5	40,8	41,2

Le SCR réel à fin 2021 présente un écart par rapport à ce qui avait été projeté de l'ordre de 5,4% à la baisse. En effet, l'impact du changement de la base provisoire et son effet sur les PANE n'a pas été pris en compte dans la projection.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Dans cette perspective de respect des engagements, deux types de liquidité sont à distinguer :

- La liquidité à court terme : les principales entités du Groupe MAF souhaitent disposer au 1^{er} janvier de suffisamment de trésorerie pour couvrir les flux de règlements de sinistres ainsi que les frais généraux sur une année comptable sans tenir compte des entrées de cashflows ;
- La liquidité à moyen et long termes : les principales entités du Groupe réalisent actuellement une évaluation de la nature de leurs actifs financiers non liquides. Cette évaluation permettra de piloter et de suivre de façon efficace les tolérances et les limites de risque définies avec la Direction des Risques et de l'Actuariat.

La gestion du risque de liquidité au sein du Groupe recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles les sociétés prennent en compte les risques de liquidité à court, moyen et long termes ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

Le risque de liquidité est suivi et maîtrisé à travers, notamment, des investissements effectués sur des marchés réglementés européens et essentiellement français.

C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité

Les premières analyses menées par le Groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du Groupe MAF qui est élevé, en lien notamment avec la situation des marchés financiers.

C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le Groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

C.5. *Risque opérationnel*

C.5.1. *Exposition au risque opérationnel*

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

Le tableau ci-après présente le calcul du SCR opérationnel au 31.12.2021 :

<i>en M€</i>	2021
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les provisions techniques	65,4
Primes acquises non-vie brutes au cours des douze derniers mois	310,0
Primes acquises non-vie brutes au cours des douze mois précédant les douze derniers mois	270,1
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les primes acquises	9,3
Risque opérationnel	
Charge en capital requise pour le risque opérationnel avant plafonnement	65,4
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base (BSCR)	306,0
Charge en capital requise pour le risque opérationnel après plafonnement	65,4
SCR opérationnel	65,4

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard. Ce risque est fortement impacté par l'assiette des provisions et semble peu en phase avec la réalité.

C.5.2. *Concentration associée au risque opérationnel*

Les analyses menées par le Groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

C.5.3. *Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel*

Le risque opérationnel du Groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- Le calcul du calcul du Best Estimate dans l'outil IBNRS ;
- La mise en place d'un nouvel outil de gestion des sinistres ;
- La mise en place de l'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques.

C.5.4. Projection des résultats et analyses de sensibilité

La projection du SCR opérationnel sur l'horizon de planification de l'activité est réalisée en scénario central (cf. section C.1.4), et présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
SCR opérationnel	65,4	65,6	66,0	66,5	67,1	67,7

Le SCR constaté à fin 2021 présente un très faible écart par rapport aux projections, de l'ordre de 0,3%.

C.6. *Autres risques importants*

Aucun autre risque important n'est identifié par le Groupe MAF au 31.12.2021.

C.7. *Autres informations*

Le tableau suivant présente les titres nantis par les trois principales sociétés d'assurances du Groupe MAF au 31.12.2021 au profit de tiers :

Titres nantis au 31.12.2021			
Entité	Nature	Valeur Solvabilité	Bénéficiaire
MAF Assurances	OPCVM monétaire	3,7	SMABTP
	Liquidités non rémunérées	0,0	SMABTP
	OPCVM monétaire	0,2	ARCO
	Total	3,9	

Aucune autre information relative au profil de risques du Groupe MAF est à noter au 31.12.2021.

D. Valorisation

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2021 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	0,0	Capitaux propres	1 470,7
Actifs d'impôts différés	0,0	Meilleure estimation	2 178,9
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	80,7	Marge de risque	379,1
Investissements	3 730,9	Autres Provisions	1,2
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	310,9	Dettes	49,0
Créances	46,1	Passif d'impôts différés	202,7
Autres actifs	113,0	Autres passifs	0,0
Total Actif	4 281,6	Total Passif	4 281,6

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

D.1. Actifs

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2021 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Immobilisations incorporelles	19,6	0,0
Actifs d'impôts différés	88,3	6,3
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	56,7	80,7
Investissements	3 157,3	3 730,5
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	445,8	310,9
Autres actifs	384,4	153,1
Total	4 152,1	4 281,6

Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après.

D.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

D.1.2. Actifs d'impôts différés

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2021, le Groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.

D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers ou mobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations immobilières détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par cet expert.

D.1.4. Investissements

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2021 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)	294,0	553,1
Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)	1,1	6,3
Actions	98,6	189,8
Obligations	1 573,3	1 587,5
Organismes de Placement Collectif	960,3	1 163,8
Autres investissements	230,0	230,0
Total	3 157,3	3 730,5

D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)

Le patrimoine immobilier du Groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces à Paris ou en région parisienne.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées

En norme Solvabilité 1, les détections dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, les détections dans des entreprises liées sont enregistrées à leur valeur d'actif net.

D.1.4.3. Actions

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

D.1.4.4. Obligations

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

D.1.4.5. Organismes de Placement Collectif

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

D.1.4.6. Autres investissements

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

D.1.6. Autres actifs

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2021

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2021 :

En M€	Solvabilité 2			
	Best Estimate brut de réassurance net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	2 131,2	345,7	370,9	2 156,5
Autres lignes d'activité	47,7	2,3	8,2	53,5
Total	2 178,9	348,0	379,1	2 210,0

Il convient de noter que les Best Estimate de primes sont diminués des PANES.

D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du Groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du Groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du Groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du Groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire autre que la correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2021.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la

nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP.

D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui doivent inclure :

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

La méthode d'évaluation retenue repose sur la simplification proposée par l'AEAPP dans les spécifications techniques du 20 avril 2014. Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours, dont la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PPNA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise et dont la période de couverture débute après la date d'évaluation (ou « primes futures »).

D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

D.2.2.2. Marge de risque

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée de la méthode simplifiée n°2 des spécifications techniques. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques Groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps t selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

D.2.3. Analyse des provisions techniques

D.2.3.1. Analyse de mouvements des provisions en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2

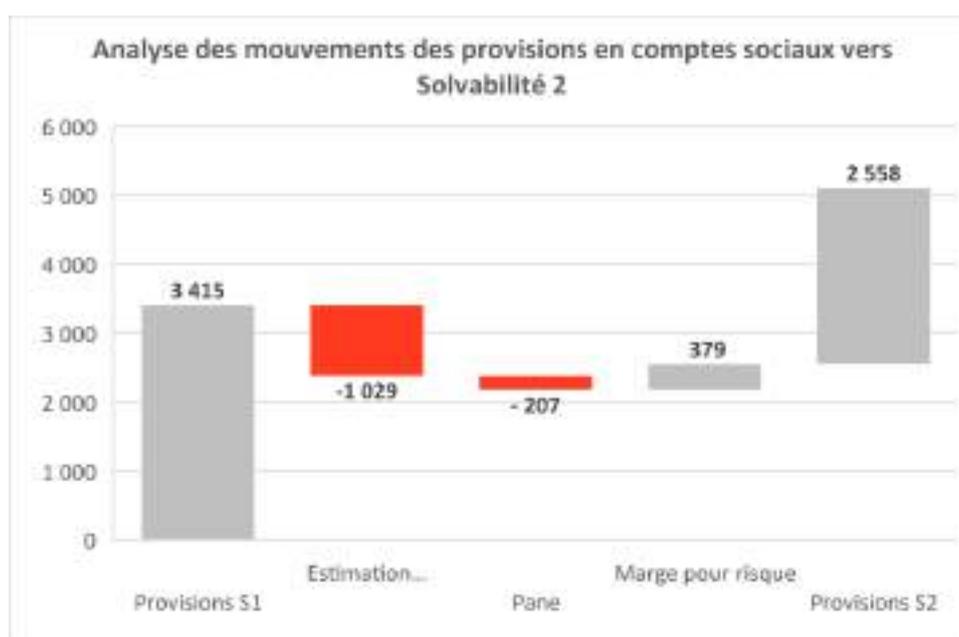
Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

Le tableau ci-dessous présente les montants de provisions techniques en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 (y compris marge de risque) au 31.12.2021 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Responsabilité civile	3 361,0	2 331,6
Autres	54,4	54,4
Total (y compris PANE)	3 415,4	2 386,0
Total (y compris Marge de risque)	NA	2 558,0

Le graphique ci-dessous présente l'analyse du passage des provisions entre les deux référentiels :



D.2.3.2. Incertitudes liées aux provisions techniques

Les principales incertitudes relatives à l'estimation des provisions techniques de MAF Assurances relèvent :

- D'un changement législatif ;
- De l'inflation ;
- De l'aggravation des condamnations *in solidum* suite aux faillites de plusieurs assureurs opérant en LPS (Libre Prestation de Service) en France.

La précision des estimations des provisions techniques repose sur une incertitude inhérente aux méthodologies de projection. En effet, les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux (inflation ou changements de comportements de la société).

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées pour une grande partie, sur l'historique de la compagnie avec un certain degré de prudence. Il est possible que les données historiques ne soient pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres de la compagnie.

En outre, les estimations contiennent des provisions pour des sinistres potentiels futurs provenant de causes inexistantes ou non complètement incluses dans les données historiques. Cependant si, par exemple, de nouveaux types de sinistres apparaissaient en accord avec les garanties offertes dans nos polices comme le résultat d'une nouvelle jurisprudence, de telles provisions de sinistres pourraient venir en addition de celles estimées.

D.2.3.3. Evolution des provisions techniques

L'évolution des provisions techniques prudentielles brutes de réassurance entre le 31.12.2020 et le 31.12.2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2020	2021	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Best Estimate	2 240,4	2 178,9	-61,5	-2,7%
Marge pour risque	389,9	379,1	-10,8	-2,8%
Total	2 630,3	2 558,0	-72,3	-2,7%

Les provisions techniques prudentielles sont en baisse de 2,7% par rapport au 31.12.2020.

D.2.4. Autres informations

Les méthodes et les hypothèses retenues pour les deux principales sociétés du Groupe sont détaillées dans les rapports réguliers dédiés communiqués à l'ACPR en avril 2022 (Section D.2. Provisions techniques).

D.3. *Autres passifs*

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2021 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Passifs d'impôts différés	14,5	202,7
Autres dettes	103,1	49,0
Total	117,6	251,7

D.3.1. *Passifs d'impôts différés*

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan Solvabilité 2.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition par pays est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

D.3.2. *Autres dettes*

Ce poste est principalement composé des éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance.

Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

Ce poste est par ailleurs composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2.

D.4. *Méthodes de valorisation alternatives*

Le Groupe MAF n'utilise pas de méthode de valorisation alternative au 31.12.2021.

D.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du Groupe MAF n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Processus de gestion des fonds propres

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le Groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Les principaux objectifs fixés par le Groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du Groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique doit spécifier de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

E.1.1.1. Gouvernance

Au sein du Groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale de MAF Assurances ainsi que des directions opérationnelles des deux principales entités d'assurance du Groupe : la direction des risques et de l'actuariat ainsi que la direction financière.

Instances	Rôles en lien avec la gestion des fonds propres
Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> · Valider la politique de gestion du capital ; · Appréhender et valider les grandes orientations en matière de gestion de capital ; · Valider une éventuelle réorientation de la gestion du capital en fonction du niveau de solvabilité ; · Veiller au respect continu du niveau de solvabilité au regard de l'appétit au risque ; · Statuer sur les décisions de gestion significatives.
Bureau du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> · Formuler des avis en termes de gestion de capital ; · Analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ; · Veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe. <p>Le bureau rend compte au Conseil d'Administration, qui approuve ou non les orientations proposées.</p>
Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> · Définir les orientations à suivre en matière de gestion du capital ; · Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à cette gestion ; · Instaurer une affectation des activités de gestion du capital aux directions au travers de structures, de responsabilités et d'obligations de rendre compte ; · Notifier au moyen de reporting au bureau du Conseil d'Administration toute information pertinente relative à la gestion du capital ; · Déterminer des mécanismes d'alerte efficaces pour notifier au Conseil d'Administration et au régulateur le franchissement du seuil réglementaire à la baisse des niveaux actuels ou prévus de capital réglementaire.
Direction des risques et de l'Actuariat	<ul style="list-style-type: none"> · S'assurer que le cadre d'appétit au risque est respecté et que les niveaux appropriés de capital sont maintenus ; · Fournir à la Direction Générale de MAF Assurances et au Conseil d'Administration les moyens d'évaluer et d'adapter les exigences en matière de risque et de capital ; · Informer la Direction Générale de MAF Assurances et le Conseil d'Administration des implications actuelles et futures de toute allocation de capital sur la solvabilité du Groupe (y compris dans des conditions stressées) en fonction de la stratégie et du profil de risque validés ; · Effectuer des reportings réguliers au Bureau du Conseil d'Administration.
Direction financière	<ul style="list-style-type: none"> · Contribuer à mettre en œuvre des activités de gestion du capital de façon à ce que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances disposent de toute l'information nécessaire pour gérer le capital économique au regard de la stratégie et des objectifs recherchés par le Groupe ; · Veiller à ce que le capital alloué aux activités d'investissement soit utilisé et géré efficacement conformément au ratio de solvabilité cible et à l'appétence au risque.

E.1.1.2. Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du Groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

E.1.1.2.1 Stratégies de gestion du capital

Au sein du Groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différentes entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le Groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées.

E.1.1.2.2 Stratégies d'optimisation du capital

L'optimisation du capital de MAF Assurances se décline selon les axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance ;
- Une provision spécifique de dérive de l'inflation ;
- La réorganisation juridique.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie pour le Groupe MAF afin d'en réduire la volatilité et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossement au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, le Groupe MAF a recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, lui permettant d'optimiser sa gestion du capital notamment en :

- Diminuant sensiblement son exposition aux risques ;
- Allégeant son besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres ;
- Réduisant la volatilité de ses fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant le Groupe MAF à une analyse de son besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de son activité (5 ans).

E.1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le Groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

E.1.2.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :

- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est relativement faible au 31.12.2020.

Il convient de noter que les fonds propres du Groupe MAF proviennent essentiellement des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux ;
- De la réserve de réconciliation Solvabilité 2.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2021 :

en M€	2020	2021	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds d'établissement	9,5	9,9	0,4	4,2%
Fonds excédentaires	557,3	597,7	40,4	7,2%
<i>Dont autres réserves</i>	552,1	557,3	5,2	0,9%
<i>Dont écarts de conversion</i>	0	0	0,0	0,0%
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	5,2	40,4	35,2	676,9%
Intérêts minoritaires	0	0	0,0	0,0%
Fonds propres Solvabilité 1	566,8	607,6	40,8	7,2%
Retraitements	0	0	0,0	0,0%
Réserve de réconciliation	741,8	863,1	121,3	16,4%
Déduction	0	0	0,0	0,0%
Fonds propres de base Solvabilité 2	1 308,6	1 470,7	162,0	12,4%

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 1 470,7 M€ au 31.12.2021, soit une augmentation de 12,4% par rapport à 2020.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année 2021.

La réserve de réconciliation augmente de de 121,3 M€, entre le 31.12.2020 et le 31.12.2021, en raison principalement de l'évolution à la baisse des réserves et des investissements.

La composition de la réserve de réconciliation au 31.12.2021 est détaillée ci-après.

E.1.2.2. Passage des fonds propres sociaux aux fonds propres « économiques »

Le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres économiques s'explique par les différences de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, s'agissant notamment des provisions techniques, des actifs financiers et des impôts différés (réserve de réconciliation).

Le tableau ci-dessous détaille les éléments expliquant le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité 2 au 31.12.2020 et au 31.12.2021 :

<i>en M€</i>	2020	2021	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds propres Solvabilité 1	566,8	607,6	40,8	7,2%
Retraitement de la réserve de réévaluation	0	0	0,0	0,0%
Provisions économiques	934,7	921,9	-12,8	-1,4%
Marge de risque	-389,9	-379,1	10,8	-2,8%
Actifs en valeurs de marché	511,6	596,6	85,0	16,6%
Impôts différés	-314,7	-276,4	38,3	-12,2%
Fonds propres Solvabilité 2	1 308,5	1 470,7	162,1	12,4%

E.1.2.3. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du Groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2021 :

<i>en M€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base après déductions	1 470,7	1 470,7	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	0,0	0,0	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 470,7	1 470,7	-	-	-
Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	1 470,7	1 470,7	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	1 470,7	1 470,7	-	-	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis	1 470,7	1 470,7	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le Groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du Groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du Groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.

E.1.4. Projection des fonds propres sur l'horizon de planification

Le tableau ci-après présente l'évolution des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR sur l'horizon de planification de l'activité :

<i>en M€</i>	2020	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
Fonds propres éligibles pour le SCR	1 308,6	1 470,7	1 332,2	1 355,3	1 394,6	1 468,9	1 531,9
Fonds propres éligibles pour le MCR	1 308,6	1 470,7	1 332,2	1 355,3	1 394,6	1 468,9	1 531,9

Les projections présentées ci-dessus sont issues de calculs réalisés avec les données disponibles à fin 2020. Des nouvelles projections vont être réalisées avec les données à fin 2021.

Les travaux étant réalisés au premier semestre, ils n'ont pas pu prendre en compte l'importante revalorisation des actifs liée à la hausse des marchés financiers en fin d'année dans le contexte de l'importante reprise d'activité qui s'est installée au second semestre.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le Groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le Groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes, selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux primes émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2021, le montant de SCR s'élève à 882,5 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2020	2021	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
SCR de souscription non-vie	712,6	728,7	16,1	2,3%
SCR de souscription santé NSLT	0	0	0,0	0,0%
SCR de marché	407,7	522,4	114,7	28,1%
SCR de contrepartie	34,6	44,3	9,7	27,9%
SCR de Base (avant diversification)	1 154,80	1 295,4	140,6	12,2%
<i>Effet de diversification</i>	<i>-231,7</i>	<i>-275,56</i>	<i>-43,9</i>	<i>18,9%</i>
SCR de Base (après diversification) - BSCR	923,1	1 019,86	96,8	10,5%
SCR opérationnel	67,2	65,4	-1,8	-2,7%
Ajustement pour impôts différés	-244,9	-202,7	42,2	-17,2%
SCR Consolidé	745,4	882,5	137,2	18,4%

Le montant du SCR Groupe augmente de 137,2 M€ entre 2020 et 2021 ce qui s'explique par :

- La hausse du SCR de marché de + 114,7 M€ liée à la hausse du SCR action (effet assiette car la valeur de marché augmente et impact de la mesure transitoire) et immobilier (revalorisation de l'assiette)
- L'évolution des impôts différés à la baisse compte tenu de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés, ce diminue son effet d'ajustement sur le SCR total.

Le minimum de capital requis s'élève à 236,2 M€ au 31.12.2021 :

En M€	2020	2021	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
MCR linéaire	253,9	236,2	-17,7	-7,0%
MCR plafond	335,4	397,2	61,8	18,4%
MCR plancher	186,4	220,6	34,2	18,4%
MCR	253,9	236,2	-17,7	-7,0%

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2021 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

E.2.3. Projection du SCR et du MCR sur l'horizon de planification

Le tableau ci-après présente l'évolution du SCR, du MCR, des fonds propres éligibles et du ratio de couverture sur l'horizon de planification de l'activité en scénario central :

En M€	2020	2021 - réalisé	2021 - projeté	2022	2023	2024	2025
SCR	745,4	882,5	781,7	785,4	770,9	793,8	819,9
MCR	253,9	236,2	241,5	248,0	250,7	255,6	261,3
Fonds propres éligibles	1308,6	1470,7	1 332,2	1 355,3	1 394,6	1 468,9	1 531,9
Ratio de couverture du SCR	175,5%	166,6%	170,4%	172,6%	180,9%	185,0%	186,8%
Ratio de couverture du MCR	515,4%	622,3%	551,6%	546,5%	556,2%	574,8%	586,2%

Le niveau de SCR constaté à fin 2021 s'écarte de 11,4% de celui qui avait été projeté, cela s'explique par la hausse du SCR de marché qui avait été sous-estimée dans les projections.

E.3. *Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »*

Le Groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. *Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé*

Le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

E.5. *Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR*

Au 31.12.2021, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 167%. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 623%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

Des scénarios de stress ont été réalisés permettant de mesurer la sensibilité du ratio de couverture à des paramètres de chocs sur l'horizon de planification de l'activité.

Les résultats obtenus en scénario central comme dans le cas de la réalisation de scénarios de choc démontrent du respect des exigences réglementaires, s'agissant de la couverture du capital de solvabilité requis.

Par ailleurs, le Groupe MAF a identifié un certain nombre de mesures pouvant être mises en œuvre au sein des principales entités d'assurance en cas de manquement anticipé aux exigences réglementaires, s'agissant notamment :

- De l'utilisation de la réassurance, au moyen par exemple d'une modification du plan de réassurance ;
- D'une révision tarifaire combinée à un renforcement de la surveillance du portefeuille ;
- D'une optimisation de l'allocation d'actifs sous contrainte de rentabilité ainsi que la mise en place d'une stratégie de couverture ;
- De levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées ;
- De l'abandon et/ou le report de projets jugés moins stratégiques, afin d'alléger le poids des dépenses.

En complément de ces mesures, la mise en place de paramètres spécifiques pour le calcul du SCR de souscription Non-Vie est un levier identifié par le Groupe, permettant d'assurer une meilleure adéquation de l'évaluation du SCR de souscription Non-Vie avec ses propres risques. Cette démarche est en cours.

E.6. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du Groupe MAF n'est à noter.

Annexes quantitatives

Groupe MAF	87
Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2021.....	87
Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2021	89
Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2021	90
Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres au 31.12.2021	87
Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis en formule standard au 31.12.2021	88
Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe au 31.12.2021	89
MAF Assurances	97
8MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2021.....	98
MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2021	93
MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2021.....	95
MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie au 31.12.2021.....	96
MAF Assurances - Tableau S.23.01.01.02 Réserve de réconciliation au 31.12.2021	102
MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis en formule standard au 31.12.2021	99
MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) au 31.12.2021	100
EUROMAF	101
EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2021	101
EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2021	103
EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2021	104
EUROMAF - Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie en euros au 31.12.2021	105
EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres en euros au 31.12.2021	106
EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis en formule standard au 31.12.2021	107
EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) au 31.12.2021	108

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2021 en euros

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	80 700 000
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3 730 533 962
Property (other than for own use)	R0080	553 080 000
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	6 295 574
Equities	R0100	189 788 318
Equities - listed	R0110	189 788 318
Equities - unlisted	R0120	0
Bonds	R0130	1 587 578 868
Government Bonds	R0140	171 259 518
Corporate Bonds	R0150	1 251 919 958
Structured notes	R0160	164 399 392
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	1 163 810 945
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	229 980 257
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	318 138
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	318 138
Reinsurance recoverables from:	R0270	310 925 008
Non-life and health similar to non-life	R0280	310 925 008
Non-life excluding health	R0290	310 925 008
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	19 640 265
Reinsurance receivables	R0370	12 300 945
Receivables (trade, not insurance)	R0380	14 176 863
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	112 836 885
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	123 481
Total assets	R0500	4 281 555 546

Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	2 557 933 185
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	2 557 933 185
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	2 178 876 573
Risk margin	R0550	379 056 612
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	1 189 787
Pension benefit obligations	R0760	60 096
Deposits from reinsurers	R0770	738 567
Deferred tax liabilities	R0780	202 720 438
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Insurance & intermediaries payables	R0820	36 522 376
Reinsurance payables	R0830	-4 402 833
Payables (trade, not insurance)	R0840	16 107 451
Subordinated liabilities	R0850	0
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	3 437
Total liabilities	R0900	2 810 872 504
Excess of assets over liabilities	R1000	1 470 683 042

Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2021 en euros

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written													
Gross - Direct Business	R0110	0	0	1 285	0	0	0	15 875 216	230 514 297	0	6 020 255	0	95 053
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0	0	0	0	0	0	7 524	3 808 954	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140	0	0	0	0	0	0	2 354 491	28 181 169	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	1 285	0	0	0	13 528 249	206 142 083	0	6 020 255	0	95 053
Premiums earned													
Gross - Direct Business	R0210	0	0	1 285	0	0	0	20 347 684	277 869 402	0	6 799 289	0	123 053
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0	0	0	0	0	0	8 081	4 824 649	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240	0	0	0	0	0	0	2 781 732	42 815 030	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	1 285	0	0	0	17 574 033	239 879 022	0	6 799 289	0	123 053
Claims incurred													
Gross - Direct Business	R0310	0	0	0	0	0	0	7 714 491	184 295 207	0	-635 168	0	53 551
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0	0	0	0	0	0	-215 887	37 133 494	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340	0	0	0	0	0	0	1 516 493	26 335 386	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	5 982 111	195 093 315	0	-635 168	0	53 551
Changes in other technical provisions													
Gross - Direct Business	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	0	0	131 900	0	0	0	3 483 094	54 421 500	0	1 715 505	0	93
Other expenses	R1200												
Total expenses	R1300												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					252 506 106
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					3 816 479
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	0	51	0	0	51
Reinsurers' share	R0140	0	0	0	0	30 535 660
Net	R0200	0	51	0	0	225 786 976
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					305 140 713
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					4 832 731
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	0	51	0	0	51
Reinsurers' share	R0240	0	0	0	0	45 596 762
Net	R0300	0	51	0	0	264 376 733
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					191 428 081
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					36 917 607
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0	159 653	0	0	159 653
Reinsurers' share	R0340	0	0	0	0	27 851 878
Net	R0400	0	159 653	0	0	200 653 463
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	0	0	0	0	59 752 092
Other expenses	R1200					0
Total expenses	R1300					59 752 092

**Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2021
eu euros**

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090	C0090
Country	R0010			GERMANY	BELGIUM
Premiums written					
Gross - Direct Business	R0110	214 640 380	252 287 589	29 551 344	8 095 865
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	3 816 479	3 816 479	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	51	51	0	0
Reinsurers' share	R0140	28 643 759	30 387 768	1 367 686	376 323
Net	R0200	189 813 151	225 716 351	28 183 658	7 719 542
Premiums earned					
Gross - Direct Business	R0210	262 931 502	304 922 196	33 695 180	8 295 514
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	4 832 731	4 832 731	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	51	51	0	0
Reinsurers' share	R0240	38 784 002	45 448 870	5 363 076	1 301 791
Net	R0300	228 980 282	264 306 108	28 332 103	6 993 722
Claims incurred					
Gross - Direct Business	R0310	167 132 701	192 600 333	16 902 167	8 565 465
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	36 917 607	36 917 607	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	159 653	159 653	0	0
Reinsurers' share	R0340	24 289 883	28 077 219	2 571 470	1 215 866
Net	R0400	179 920 078	201 600 375	14 330 697	7 349 599
Changes in other technical provisions					
Gross - Direct Business	R0410	0	0	0	0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	48 750 621	59 537 926	10 014 367	772 938
Other expenses	R1200		0		
Total expenses	R1300		59 537 926		

Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres au 31.12.2021 en euros

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	1 470 683 042	1 470 683 042			
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	1 470 683 042	1 470 683 042			
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	1 470 683 042	1 470 683 042			
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1 470 683 042	1 470 683 042			
Consolidated Group SCR	R0590	882 502 921				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	236 241 772				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	167%				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	623%				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0660	1 470 683 042	1 470 683 042			
SCR for entities included with D&A method	R0670					
Group SCR	R0680	882 502 921				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	167%				

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1 470 683 042
Own shares (included as assets on the balance sheet)	R0710	
Forseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	9 911 766
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Other non available own funds	R0750	
Reconciliation reserve	R0760	1 460 771 276
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total EPIFP	R0790	

Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard au 31.12.2021 en euros

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
		C0030	C0040
Market risk	R0010	522 422 222	522 422 222
Counterparty default risk	R0020	44 255 790	44 255 790
Life underwriting risk	R0030	0	0
Health underwriting risk	R0040	0	0
Non-life underwriting risk	R0050	728 738 202	728 738 202
Diversification	R0060	-275 559 153	-275 559 153
Intangible asset risk	R0070	0	0
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	1 019 857 061	1 019 857 061

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	65 366 297
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-202 720 438
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	882 502 921
Capital add-ons already set	R0210	
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	882 502 921
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	0
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	236 241 772
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	882 502 921

Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe au 31.12.2021

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Ranking criteria (in the group currency)							
							Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	554 216 087			14 266 254		10 719 106	3 712 451	8 600 568
SC/11035	FRANCE	MAF CONSEIL	99 - Other		2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1 226 376						
SC/11036	GERMANY	AIA	8 - Credit institution, investment firm and financial institution		2 - Non-mutual	BAFIN		11 093 447						
SC/11037	FRANCE	SAS WAGRAM	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				192 801 765					
SC/11038	GERMANY	AFB	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN		1 338 522						
SC/11040	FRANCE	SCI Malesherbes	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				54 420 174					
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	4 025 663 599			250 110 479		67 719 190	81 643 984	23 863 218
SC/11043	FRANCE	PATRIMAF	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				52 093 244					
SC/11042	FRANCE	MAFINVEST	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				68 869 826					
SC/11047	FRANCE	FRIEDLAND	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				1 407 465					
SC/11045	FRANCE	LIEGE	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				1 481 929					
SC/11046	FRANCE	LUSSAC	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				1 825 322					

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Criteria of influence							Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
			Accounting standard	% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0040	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11035	FRANCE	MAF CONSEIL	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11036	GERMANY	AIA	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11037	FRANCE	SAS WAGRAM	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11038	GERMANY	AFB	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11040	FRANCE	SCI Malesherbes	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant	1	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11043	FRANCE	PATRIMAF	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11042	FRANCE	MAFINVEST	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11047	FRANCE	FRIEDLAND	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11045	FRANCE	LIEGE	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/11046	FRANCE	LUSSAC	2 - Local GAAP	1	1	1		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

MAF Assurances

MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2021 en euros

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3 599 779 752
Property (other than for own use)	R0080	320 940 000
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	391 902 986
Equities	R0100	323 115 092
Equities - listed	R0110	189 788 318
Equities - unlisted	R0120	133 326 773
Bonds	R0130	1 350 478 106
Government Bonds	R0140	143 627 326
Corporate Bonds	R0150	1 052 362 887
Structured notes	R0160	154 487 892
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	1 048 478 108
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	164 865 461
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	318 138
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	318 138
Reinsurance recoverables from:	R0270	270 158 833
Non-life and health similar to non-life	R0280	270 158 833
Non-life excluding health	R0290	270 158 833
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	41 737 250
Reinsurance receivables	R0370	14 866 288
Receivables (trade, not insurance)	R0380	15 746 982
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	82 948 445
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	107 911
Total assets	R0500	4 025 663 599

Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	2 292 707 153
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	2 292 707 153
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	1 952 974 736
Risk margin	R0550	339 732 417
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	191 641
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	737 929
Deferred tax liabilities	R0780	208 018 022
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	0
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801	0
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802	
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815	
Insurance & intermediaries payables	R0820	22 690 590
Reinsurance payables	R0830	240 025
Payables (trade, not insurance)	R0840	21 901 994
Subordinated liabilities	R0850	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0
Total liabilities	R0900	2 546 487 354
Excess of assets over liabilities	R1000	1 479 176 245

MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2021 en euros

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written													
Gross - Direct Business	R0110			1 285				15 658 879	169 038 561		5 242 902		95 053
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120							86 129	43 600 051				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140							2 345 495	25 167 048				
Net	R0200			1 285				13 399 513	187 471 563		5 242 902		95 053
Premiums earned													
Gross - Direct Business	R0210			1 285				20 131 347	206 457 931		5 982 384		123 053
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220							86 129	51 419 490				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240							2 752 485	31 338 706				
Net	R0300			1 285				17 464 991	226 538 714		5 982 384		123 053
Claims incurred													
Gross - Direct Business	R0310							10 514 212	169 404 908		-409 249		65 968
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320							-215 887	37 133 494				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340							1 555 355	19 209 200				
Net	R0400							8 742 970	187 329 202		-409 249		65 968
Changes in other technical provisions													
Gross - Direct Business	R0410												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												
Reinsurers' share	R0440												
Net	R0500												
Expenses incurred	R0550	0	0	30	0	0	0	3 613 772	54 561 389	0	1 799 768	0	0
Other expenses	R1200												
Total expenses	R1300												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					190 036 680
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					43 686 180
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		51			51
Reinsurers' share	R0140					27 512 543
Net	R0200		51			206 210 368
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					232 696 000
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					51 505 619
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		51			51
Reinsurers' share	R0240					34 091 191
Net	R0300		51			250 110 479
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					179 575 839
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					36 917 607
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		159 653			159 653
Reinsurers' share	R0340					20 764 555
Net	R0400		159 653			195 888 544
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers' share	R0440					
Net	R0500					
Expenses incurred	R0550	0	0	0	0	59 974 960
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					59 974 960

MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2021 en euros

		Home country	Total Top 5 and home country
		C0080	C0140
Country	R0010		
Premiums written			
Gross - Direct Business	R0110	190 034 499	190 034 499
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	43 686 180	43 686 180
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	51	51
Reinsurers' share	R0140	27 512 543	27 512 543
Net	R0200	206 208 187	206 208 187
Premiums earned			
Gross - Direct Business	R0210	232 693 819	232 693 819
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	51 505 619	51 505 619
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	51	51
Reinsurers' share	R0240	34 091 191	34 091 191
Net	R0300	250 108 298	250 108 298
Claims incurred			
Gross - Direct Business	R0310	179 923 815	179 923 815
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	36 917 607	36 917 607
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	159 653	159 653
Reinsurers' share	R0340	20 764 555	20 764 555
Net	R0400	196 236 520	196 236 520
Changes in other technical provisions			
Gross - Direct Business	R0410		
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		
Reinsurers' share	R0440		
Net	R0500		
Expenses incurred	R0550	59 846 010	59 846 010
Other expenses	R1200		0
Total expenses	R1300		59 846 010

MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie au 31.12.2021

		Direct business and accepted proportional reinsurance					Accepted non-proportional reinsurance			Total Non-Life obligation
		Workers' compensation insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0040	C0080	C0090	C0110	C0130	C0150	C0160	C0170	
Technical provisions calculated as a whole	R0010									
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050									
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM										
Best estimate										
<i>Premium provisions</i>										
Gross	R0060		-3 362 669	-204 869 538	-3 158 677	0				-211 390 884
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		527 312	-22 442 799	-17	0				-21 915 504
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150		-3 889 982	-182 426 739	-3 158 660	0				-189 475 381
<i>Claims provisions</i>										
Gross	R0160	1	50 105 747	2 111 186 095	3 073 777	0	1		1	2 164 365 622
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		1 897 669	290 176 668	0	0				292 074 337
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	1	48 208 078	1 821 009 427	3 073 777	0	1		1	1 872 291 286
Total Best estimate - gross	R0260	1	46 743 078	1 906 316 556	-84 900	0	1		1	1 952 974 738
Total Best estimate - net	R0270	1	44 318 097	1 638 582 688	-84 882	0	1		1	1 682 815 905
Risk margin	R0280	0	8 111 058	331 621 359	0	0	0		0	339 732 417
Amount of the transitional on Technical Provisions										
Technical Provisions calculated as a whole	R0290									
Best estimate	R0300									
Risk margin	R0310									
Technical provisions - total										
Technical provisions - total	R0320	1	54 854 136	2 237 937 915	-84 900	0	1		1	2 292 707 155
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330		2 424 981	267 733 869	-17	0				270 158 833
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	1	52 429 155	1 970 204 046	-84 882	0	1		1	2 022 548 322

MAF Assurances - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres au 31.12.2021 en euros

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0	0		0	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0	0		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	9 911 766	9 911 766			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	1 469 264 478	1 469 264 478			
Subordinated liabilities	R0140	0		0	0	0
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0	0	0	0	0
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	1 479 176 245	1 479 176 245	0	0	0
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	1 479 176 245	1 479 176 245			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	1 479 176 245	1 479 176 245			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	1 479 176 245	1 479 176 245			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1 479 176 245	1 479 176 245			
SCR	R0580	817 912 244				
MCR	R0600	216 195 069				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	181%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	684%				

MAF Assurances - Tableau S.23.01.01.02 Réserve de réconciliation au 31.12.2021 en euros

Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	1 479 176 245
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	9 911 766
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	1 469 264 478
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard au 31.12.2021 en euros

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	533 655 559	533 655 559	0
Counterparty default risk	R0020	41 524 968	41 524 968	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	0	0	0
Non-life underwriting risk	R0050	660 438 008	660 438 008	0
Diversification	R0060	-267 414 615	-267 414 615	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	968 203 919	968 203 919	

Basic Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	57 726 347
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-208 018 022
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	817 912 244
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	817 912 244
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	208 018 022

MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement au 31.12.2021 en euros

		MCR components
		C0010
MCR _{NL} Result	R0010	216 195 069

		C0070
Linear MCR	R0300	216 195 069
SCR	R0310	817 912 244
MCR cap	R0320	368 060 510
MCR floor	R0330	204 478 061
Combined MCR	R0340	216 195 069
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000
Minimum Capital Requirement	R0400	216 195 069

EUROMAF

EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2021 en euros

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	403 304 605
Property (other than for own use)	R0080	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	
Equities	R0100	0
Equities - listed	R0110	
Equities - unlisted	R0120	
Bonds	R0130	237 100 762
Government Bonds	R0140	27 632 192
Corporate Bonds	R0150	199 557 071
Structured notes	R0160	9 911 500
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	101 089 096
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	65 114 746
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	0
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	122 606 820
Non-life and health similar to non-life	R0280	122 606 820
Non-life excluding health	R0290	122 606 820
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	7 351 821
Reinsurance receivables	R0370	5 851 475
Receivables (trade, not insurance)	R0380	3 872 527
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	11 228 840
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0
Total assets	R0500	554 216 087

		Solvency II value
		C0010
Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	347 326 086
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	347 326 086
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	314 152 757
Risk margin	R0550	33 173 329
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	638
Deferred tax liabilities	R0780	4 993 299
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	-
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801	-
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802	
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815	
Insurance & intermediaries payables	R0820	8 389 345
Reinsurance payables	R0830	25 908 054
Payables (trade, not insurance)	R0840	9 014 241
Subordinated liabilities	R0850	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	-
Total liabilities	R0900	395 631 663
Excess of assets over liabilities	R1000	158 584 424

EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2021 en euros

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)				Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written										
Gross - Direct Business	R0110	216 336	61 475 736		777 353					62 469 426
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130									
Reinsurers' share	R0140	147 892	49 548 113							49 696 005
Net	R0200	68 444	11 927 623		777 353					12 773 421
Premiums earned										
Gross - Direct Business	R0210	216 336	71 411 471		816 905					72 444 713
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230									
Reinsurers' share	R0240	147 892	58 030 567							58 178 459
Net	R0300	68 444	13 380 904		816 905					14 266 254
Claims incurred										
Gross - Direct Business	R0310	-824 276	46 988 751		-304 317					45 860 158
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330									
Reinsurers' share	R0340	-225 340	41 320 579							41 095 239
Net	R0400	-598 936	5 668 172		-304 317					4 764 919
Changes in other technical provisions										
Gross - Direct Business	R0410									
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430									
Reinsurers' share	R0440									
Net	R0500									
Expenses incurred	R0550	85 217	15 345 520	0	107 972	0	0	0	0	15 538 709
Other expenses	R1200									
Total expenses	R1300									15 538 709

EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2021 en euros

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090
Country	R0010			GERMANY
Premiums written				
Gross - Direct Business	R0110	24 605 881	62 253 089	29 551 344
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140	19 493 999	49 548 113	23 569 027
Net	R0200	5 111 882	12 704 977	5 982 317
Premiums earned				
Gross - Direct Business	R0210	30 237 683	72 228 376	33 695 180
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240	23 977 302	58 030 567	27 401 933
Net	R0300	6 260 381	14 197 810	6 293 247
Claims incurred				
Gross - Direct Business	R0310	21 104 187	46 684 434	16 976 906
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340	19 920 044	41 320 579	14 530 222
Net	R0400	1 184 143	5 363 855	2 446 684
Changes in other technical provisions				
Gross - Direct Business	R0410			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			
Reinsurers' share	R0440			
Net	R0500			
Expenses incurred	R0550	3 850 693	15 453 492	9 346 053
Other expenses	R1200		0	
Total expenses	R1300		15 453 492	

EUROMAF - Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie en euros au 31.12.2021 en euros

		Direct business and accepted proportional reinsurance							Total Non-Life obligation	
		Medical expense insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance		Miscellaneous financial loss
		C0020	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130
Technical provisions calculated as a whole	R0010									
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050									
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM										
Best estimate										
<i>Premium provisions</i>										
Gross	R0060			-125 095	-24 866 603		-227 726			-25 219 423
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140			-99 995	-14 871 601		0		0	-14 971 595
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150			-25 100	-9 995 002		-227 726		0	-10 247 828
<i>Claims provisions</i>										
Gross	R0160			1 398 799	337 724 202		249 179			339 372 180
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240			571 608	137 006 808		0			137 578 415
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250			827 192	200 717 394		249 179			201 793 765
Total Best estimate - gross	R0260			1 273 705	312 857 599		21 453			314 152 757
Total Best estimate - net	R0270			802 092	190 722 392		21 453		0	191 545 937
Risk margin	R0280			138 049	33 031 730		3 550			33 173 329
Amount of the transitional on Technical Provisions										
Technical Provisions calculated as a whole	R0290									
Best estimate	R0300									
Risk margin	R0310									
Technical provisions - total										
Technical provisions - total	R0320			1 411 754	345 889 329		25 004			347 326 086
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330			471 613	122 135 207		0		0	122 606 820
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340			940 141	223 754 122		25 004		0	224 719 267

EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres en euros au 31.12.2020

		Total
		C0010
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35		
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0
Subordinated mutual member accounts	R0050	0
Surplus funds	R0070	0
Preference shares	R0090	0
Share premium account related to preference shares	R0110	0
Reconciliation reserve	R0130	158 584 424
Subordinated liabilities	R0140	0
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds		
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0
Deductions		
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	
Total basic own funds after deductions	R0290	158 584 424
Ancillary own funds		
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	
Other ancillary own funds	R0390	
Total ancillary own funds	R0400	
Available and eligible own funds		
Total available own funds to meet the SCR	R0500	158 584 424
Total available own funds to meet the MCR	R0510	158 584 424
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	158 584 424
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	158 584 424
SCR	R0580	87 479 456
MCR	R0600	21 869 864
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	181%
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	725%

Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	158 584 424
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	0
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	158 584 424
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard en euros au 31.12.2021 en euros

		Capital de solvabilité
		C0110
Capital de solvabilité requis - formule standard		
Risque de marché	R0010	25 311 910
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 020 928
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	0
Risque de souscription en non-vie	R0050	69 669 562
Diversification	R0060	-17 886 799
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	83 115 600
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	9 357 155
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-4 993 299
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	87 479 456
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	87 479 456
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement au 31.12.2021 en euros

		MCR components
		C0010
MCR _{NL} Result	R0010	20 612 537

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	802 092	68 444
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	194 167 396	3 791 356
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	21 453	338 008
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		93 158
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		